CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième du mois d'avril de l'an deux mille quatorze à seize heures trente (15-04-2014 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière de la MRC de Sept-Rivières à 16 h 30.

2014-04-035 **Adoption de l'ordre du jour de la session régulière de la MRC de Sept-Rivières du mardi 15 avril 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière de la MRC de Sept-Rivières du mardi 15 avril 2014 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2014-04-036 **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 mars 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 18 mars 2014 tel que présenté."

2014-04-037 **Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 8 avril 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 08 avril 2014, de 446 178.82 $".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

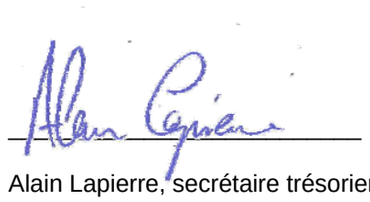

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2014-04-038 **Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 8 avril 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 08 avril 2014, de 45 981.98 $".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

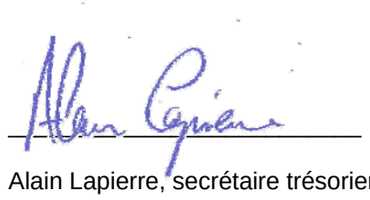

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2014-04-039 **Adoption et dépôt du rapport financier 2013 de la MRC de Sept-Rivières**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le rapport financier de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, tel que préparé par la firme comptable DELOITTE s.e.n.c.r.l."

2014-04-040 **Adoption et dépôt du rapport financier 2013 de la municipalité TNO Lac-Walker**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le rapport financier de la Municipalité TNO Lac-Walker, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, tel que préparé par la firme comptable DELOITTE s.e.n.c.r.l."

2014-04-041 **Affectation du surplus de l'exercice financier 2013 de la municipalité TNO Lac-Walker au surplus accumulé affecté de la municipalité TNO Lac-Walker**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières affecte 25 000 $ du surplus de l'exercice financier 2013 de la municipalité TNO Lac-Walker au surplus accumulé affecté de la municipalité TNO Lac-Walker selon la répartition suivante :

- Investissement – transport 25 000 $

2014-04-042 **Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

ATTENDU QU'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Sept-Rivières doit adopter un rapport annuel d'activités pour l'exercice 2013.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Rapport d'activités 2013 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – an quatre de mise en œuvre (Voir Annexe « C »);

QUE ledit rapport soit transmis au ministre de la Sécurité publique comme prévu par la Loi."

2014-04-043 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier - Reddition de compte 2013**

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une contribution de 20 030 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC de Sept-Rivières visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC de Sept-Rivières, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local."

2014-04-044 **Demande de contribution au transport collectif 2014**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières offre les services de transport collectif régional depuis janvier 2011 et qu'elle appuie financièrement la corporation de transport adapté de Sept-Îles inc;

ATTENDU QU'en 2013, 11 218 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 13 500 déplacements en 2014;

ATTENDU QUE les modalités d'application au programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural, prévoie que la contribution du ministère des transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 $ par année;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent être réinvestis dans les services de transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 57 000 $ en 2014;

ATTENDU QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2013 de la corporation de transport adapté de Sept-Îles inc.;

ATTENDU QUE la contribution financière estimée du MTQ pour 2014 pourrait être de 100 000 $.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières demande au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 $ pour le maintien du transport collectif Interbus sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2014;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose auprès du ministère des transports de la Côte-Nord le rapport financier 2013, ainsi que le rapport d'exploitation 2013 du programme d'aide gouvernemental au transport collectif en milieu rural;

Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tout protocole nécessaire avec le MTQ ainsi qu'avec la corporation de transport adapté de Sept-Îles."

2014-04-045 **Dépôt du rapport d'activités 2013-2014 du Pacte rural de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que la ministre des Affaires municipales et des Régions est chargée de son application;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a signé un nouveau Pacte rural 2007-2014 avec la ministre des Affaires municipales et des Régions en mars 2007;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'est ainsi engagée à la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a déposé auprès de la ministre le Plan de travail 2007-2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit annuellement faire le suivi de ce plan, en réviser le contenu afin de transmettre un rapport d'activités au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE dans ce plan de travail, la MRC de Sept-Rivières définit des champs d'intervention prioritaires, de même que les modalités et conditions d'application pour les projets 2013-2014.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt du rapport d'activités 2013-2014 du Pacte rural et qui sera acheminé au ministère des Affaires municipales et des Régions."

2014-04-046 **Adoption des projets dans la cadre du programme de développement régional forestiers (PDRF) pour la programmation 2013-2014**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a signé une entente de collaboration avec la conférence régionale des Élus de la Côte-Nord concernant la gestion du programme de développement régional forestier (PDRF);

ATTENDU QUE la Conférence régionale des Élus de la Côte-Nord indiquait qu'une somme de 227 516 $ de quote-part était allouée à la MRC de Sept-Rivières dans le cadre du Programme de développement régional forestier et qu'à même cette enveloppe, les frais de gestion annuel de 6,5% correspondant à 14 789 $ était versé pour tenir les activités prévues à l'entente;

ATTENDU QU'un montant de 162 131 $ des sommes octroyées non engagées dans le cadre de l'entente de collaboration concernant la gestion du Programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVRMF Volet 2 2012-2013) était allouée à la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'un montant total de 374 858 $ est identifié pour le financement de projets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre du Programme de développement régional forestier pour l'année 2013-2014 tel que présenté en annexe;

QUE les projets sont conditionnels à l'obtention par les organismes des différentes autorisations nécessaires auprès des instances gouvernementales;

Que les modalités concernant le versement et le suivi des projets soient établis par la signature d'ententes de financement à intervenir entre les promoteurs et la MRC de Sept-Rivières;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2014-04-047 **Nominations des représentants de la MRC de Sept-Rivières sur le Groupe de travail du projet de parc national du Lac-Walker.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme madame Violaine Doyle, préfet, monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant, madame Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable et monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, comme représentant de la MRC de Sept-Rivières sur le groupe de travail du projet de parc national du Lac-Walker;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2014-04-048 **Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal**

ATTENDU QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

ATTENDU QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

ATTENDU QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

ATTENDU QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

ATTENDU QUE pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

ATTENDU QUE de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

ATTENDU LE fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

2014-04-049 **Conseiller en environnement et développement durable – Remplacement congé de maternité**

ATTENDU QUE le poste de Conseiller en environnement et développement durable est occupé par madame Caroline Cloutier;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à son remplacement pendant son congé de maternité.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche contractuelle de monsieur Étienne Lafortune afin de combler l'absence de la conseillère en environnement et développement durable;

QUE la date d'entrée en poste de monsieur Étienne Lafortune soit le jeudi 1 mai 2014;

QUE la MRC de Sept-Rivières consent à l'employé, le salaire et les avantages sociaux en vertu de la politique administrative des ressources humaines en vigueur;

QUE pour l'application de la politique, monsieur Étienne Lafortune soit reconnu à la classe 2, échelon 3;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Alain Lapierre, directeur général à signer le contrat à intervenir avec monsieur Étienne Lafortune."

2014-04-050 **Octroi du contrat - Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois**

ATTENDU QUE il est nécessaire de faire des travaux de réparation et d'entretien au centre communautaire Jean-Luc Lefrançois au Lac Daigle.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour le centre communautaire Jean-Luc Lefrançois est octroyé à l'entreprise Pro-Flex Côte-Nord et ce, au montant de 6 288 $ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire entretien et réparation, centre communautaire du TNO Lac-Walker;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2014-04-051 **Offre de service, André Filion & Associés inc.**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est présentement en recrutement pour pourvoir les postes d'inspecteur régional et technicien en gestion du territoire;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la direction de s'adjoindre les services d'une firme spécialisée en psychologie organisationnelle.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières accepte l'offre de service de la firme André Filion & Associés inc.

QUE les sommes nécessaires soient prise dans le poste budgétaire « honoraires professionnels »;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat à intervenir."

2014-04-052 **Octroi d’une aide financière 2014 pour CLD de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE la MRC s'est engagé par protocole à contribuer au financement du CLD pour les années 2012-2014 aux fins de la réalisation des mandats que la MRC lui confie;

ATTENDU QUE la contribution financière de la MRC correspond aux contributions des municipalités réparties en quote-part.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières verse 174 752 $ au CLD de Sept-Rivières à titre de contributions financières de sources municipale pour l’année 2014, tel que spécifié dans l’entente signé avec le MDEIE et le CLD de Sept-Rivières;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire « contribution au CLD »."

2014-04-053 **Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Loisirs et Sport Côte-Nord pour les années 2014-2015 et 2015-2016**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit nommer une personne qui siègera sur le conseil d’administration pour une période de deux (2) ans.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme monsieur Gilles Fournier, comme représentant de la MRC de Sept-Rivières au sein du Conseil d’administration de Loisir et Sport Côte-Nord, pour le mandat 2014-2015 et 2015-2016."

2014-04-054 **Appui au projet ROLODUNE**

ATTENDU QUE la problématique de l’érosion des berges est une contrainte naturelle importante pour l’ensemble des milieux côtiers du fleuve et du golfe du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le littoral fragile notamment composé de plages de la MRC de Sept-Rivières subit les conséquences de cette problématique depuis des décennies;

ATTENDU QU’en 2005, à la suite du dépôt des conclusions du « Rapport sur l’évaluation du risque d’érosion du littoral de la Côte-Nord du Saint-Laurent » de la Conférence régional des élus, la MRC de Sept-Rivières adoptait un règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif aux zones d’érosion littorale du fleuve et de l’estuaire des certaines rivières;

ATTENDU QU’également que la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » du Gouvernement du Québec a notamment comme objectif de « Prévenir la dégradation et l’érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel »;

ATTENDU QU'une des techniques employée afin de contrer l'érosion des berges des rivières et du fleuve est l'enrochement, technique coûteuse et peu performante sur les plages en milieu marin, comme celles se retrouvant sur le littoral du Saint-Laurent dans la région de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le RCI contraint l'utilisation de l'enrochement comme technique de protection dans certains cas seulement, comme la protection d'infrastructures publiques, et l'interdit partout ailleurs;

ATTENDU QUE le projet ROLODUNE est une nouvelle technique expérimentale de protection des berges mieux adaptée aux milieux côtiers formés de plages se retrouvant dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les promoteurs de ROLODUNE ont l'appui d'une équipe professionnelle et académique multidisciplinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières appuie la réalisation du projet ROLODUNE en offrant à ses promoteurs un appui technique ainsi qu'une aide pour l'obtention des autorisations requises auprès du gouvernement;

QUE le conseil collabore avec les promoteurs du projet afin de déterminer les sites propices à sa réalisation sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières."

2014-04-055 **Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière de la MRC de Sept-Rivières du 15 avril 2014 soit levée à 16 h 55."

Violaine Doyle
Préfet

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Violaine Doyle
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER

MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 8 AVRIL 2014

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de avril 2014 ……..	6 850.02 $
2. GILLES FOURNIER	
Réf. : -Déplacement pour session du 18 mars 2014……..……	78.96 $
3. CAROLE CHEVARIE	
Réf. : -Déplacement pour session du 18 mars 2014……..……	65.80 $
4. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour mars 2014.....……	149.60 $
5. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour mars 2014.....……	54.00 $
6. CHANTAL BOUCHARD	
Réf. : -Frais de voyage pour table des agentes rurales, Escoumins mars 2014……	717.63 $
7. HERVÉ DERAPS	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour mars 2014.....……	75.00 $
8. GÉRARD LAFRENIÈRE	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour mars 2014.....……	75.00 $
9. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour mars 2014……	5 439.20 $
10. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour mars 2014…….....	12 167.83 $
11. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour mars 2014…….....	266.23 $
12. SSQ, GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour mars 2014……	4 414.84 $
13. STANDARD LIFE	
Réf. : -Assurance-collective pour avril 2014…..……..……..	3 111.84 $
14. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de mars 2014……	3 133.98 $
15. COGECO	
Réf. :-Frais pour mai 2014...……..	52.88 $
16. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour mai 2014……	32.25 $
17. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour mars 2014…….……	289.27 $
18. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Provigo; divers pour bureau……..……..	80.61 $
Réf. : -Sears; achats de sacs à dos pour écopatrouille-pacte rural……	1 153.01 $
Réf. : -Acklands-Grainger; savons antiseptique Purell pour bureau……	109.25 $
Réf. : -Bureau en gros; achat écran ordinateur, disque dur et divers……	448.06 $
Réf. : -Rôtisserie St-Hubert; repas DG et D. Miousse du 27 mars 2014……..……	33.51 $
19. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, mars 2014……	25.00 $

20. MAP DESIGN

Réf. : -Intranet site web Écopatrouille……..	586.37 $
Réf. : -Graphisme-Écopatrouille, pacte rural……..	17 230.39 $
Réf. : -Graphisme-PGMR……..	581.20 $
Réf. : -Tâches reliées au site interne-MRC et graphisme……..	261.97 $

21. JOURNAL LE NORD-CÔTIER

Réf. : -Annonce pour pacte rural 2007-2014……..	1 263.58 $

22. CAB DE PORT-CARTIER

Réf. : -Déplacement et repas pour L.Bond, CA Corporation transport adapté.....	110.80 $

23. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES

Réf. : -Copies facturables, imprimante Renée au 17 mars 2014.....	16.18 $
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 1er avril 2014.....	412.99 $

24. COMAQ

Réf. : -Formation du 2 avril 2014 à S-Îles, A.Lapierre.....	477.15 $

25. GROUPE SCOUT DE SEPT-ÎLES

Réf. : -participation financière activité du 12 avril 2014……..	160.00 $

26. COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE

Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-01, troisième versement……..	3 172.00 $

27. CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK DE PORT-CARTIER

Réf. : -Pacte rural, Projet PR2014-02, premier versement……..	3 360.00 $

28. CLUB QUAD LES AVENTURIERS DES SEPT-RIVIÈRES

Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-36, FINAL……..	6 864.00 $

29. SERVICE DE CARTES DESJARDINS

Réf. : -Frais marchands pour mars 2014……..	216.04 $

30. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU GOLFE

Réf. : -Aide financière 2014, revue d'histoire de la CN……..	200.00 $

31. ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Réf. : -Cotisation Hervé Deraps pour 2014……..	635.77 $

32. SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Réf. : -Formation annuelle Agents ruraux, Inscription C.Bouchard……..	749.99 $

33. AARQ

Réf. : -Congrès 20174, Inscription P.Gagnon……..	474.15 $

34. PÉTROLES IRVING

Réf. : -Dépenses essence pour mars 2014……..	325.23 $

35. FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Réf. : -Inventaire forestier, photographie aérienne……..	29 088.68 $

36. TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST

Réf. : -Locations téléphone satellite, mars 2014……..	227.66 $

37. VOYAGES TOUR-MONDE

Réf. : -Billet d'avion C.Bouchard mai 2014……..	1 217.49 $

38. IMAGERIE OPTIK 360

Réf. : -Conception et production autocollant, écopatrouille (P.Rural)……..	1 154.06 $

39. IMPRIMERIE B ET E

Réf. : -Dépliants PNR 2014-2024……..	653.06 $

40. MONSIEUR RUDY LANGEVIN

Réf. : -Subvention PAD……..	16 000.00 $

41. PIERROT L'ENTREPÔT

Réf. : -Location local, mars et avril 2014……..	551.88 $

42. REGROUPEMENT CITOYENS DE LA BASE DE VILL. DE MOISIE

Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-11, FINAL……..	2 009.84 $

43. ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU SECTEUR PIGOU
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2014-01, FINAL…….……..……..……..…… 645.00 $

44. MINISTRE DES FINANCES
Réf. : -50% des recettes (1/10/2013 au 31/03/2014) Gestion foncière et S+G……..… 131 922.01 $

45. VILLE DE PORT-CARTIER
Réf. : -PMVI(SM-3), versement final projet patinoire secteur Pentecôte…… 176 185.15 $

46. MAISON DE LA FAMILLE DE PC
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-05, FINAL…….……..……..……..…… 10 200.00 $

47. CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES
Réf. : -Renouvellement adhésion 2014……. 402.41 $

TOTAL DES DÉPENSES ……. 446 178.82 $

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER

TNO LAC-WALKER AU 8 AVRIL 2014

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour avril 2014…..……	12 788.42 $
Réf. : -Remboursement pour achats de filtres pour centre communautaire…..…	183.38 $
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public pour mars 2014…….....	605.82 $
Réf. : -Électricité centre communautaire du 11-01 au 11-03-2014……....	841.53 $
3. LABORATOIRE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses d'eau pour février 2014…….....	209.48 $
4. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Contrat de déneigement, pourtour du lac daigle vers.#4, 2013-2014…..	4 949.67 $
Réf. : -Contrat de déneigement, 1.7 KM vers.#4, 2013-2014……	1 678.98 $
5. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Enfouissement sanitaire, février 2014…..……..……	303.75 $
6. CONSEIL DES MONTAGNAIS	
Réf. : -Collecte des ordures et recyclages pour février 2014……	1 356.07 $
7. MINISTRE DES FINANCES	
Réf. : -Services Sûreté du Québec pour 2014……..……	20 169.00 $
8. WSP CANADA INC.	
Réf. : -Services professionnels, travaux de pavage lac daigle…….	2 414.48 $
9. SERVICE D'EAU DOUCE CULLIGAN	
Réf. :-Néons pour platinium NSF, centre communautaire L.Daigle……...….	337.08 $
10. PG SOLUTIONS	
Réf. : -Reçus officiels (1000)…….	97.04 $
11. PUROLATOR	
Réf. : -Transport pour Culligan…….	47.28 $
TOTAL DES DÉPENSES ……	**45 981.98 $**

ANNEXE C

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

AN 4 DE MISE EN ŒUVRE

AVRIL 2014

MRC de Sept-Rivières | 106, rue Napoléon, bureau 400, Sept-Îles (Québec) G4R 3L7
T 418 962-1900 **| F** 418 962-3365**|** info@mrc.septrivieres.qc.ca
www.mrc.septrivieres.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

PARTIE 2 : RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIONAL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

PARTIE 3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

PARTIE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

PARTIE 5 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TNO LAC-WALKER

PARTIE 1

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

Objectif 1 : La prévention

Analyse des incidents

Sept-Îles : Applique son programme tout au long de l'année pour chacun des incendies.

Port-Cartier : L'analyse des incidents de 2012 et de 2013 est en cours de rédaction.

Règlementation municipale

Sept-Îles : Une mise à jour est en cours depuis septembre 2011 (Règlement 99-1123), la refonte sera terminée en 2014.

Port-Cartier : Le Service a déposé à son greffe des demandes de modifications au Règlement, pour fin d'analyse en vue d'une adoption en 2014.

Sensibilisation du public

Les deux (2) services Incendie ont participé à des activités de sensibilisation tout au long de l'année 2013.

Sept-Îles a conçu et appliqué son programme depuis mai 2012.

Port-Cartier : Les activités d'éducation et de sensibilisation se poursuivent en diversifiant les activités annuelles.

En partenariat avec les autorités civiles, dans le cadre de la Semaine de la police, il fut organisé le jeudi 16 mai 2013, la Journée de la protection du citoyen sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Cette Journée se voulait une fenêtre ouverte sur les différents services d'urgence et de protection que l'on rencontre dans la région. Les services Incendie des deux municipalités ainsi que la participation des services Incendie des grandes industries ont grandement contribué aux succès de cet événement.

Le but de la Journée était d'inviter la population à visiter les différents kiosques et/ou activités organisées afin de mieux connaitre les différentes intervenants du milieu. De plus, l'organisation de l'évènement a créé des liens et des échanges entre les différents partenaires du milieu comme la Sûreté du Québec, les services Ambulanciers et l'ensemble des intervenants de première ligne.

Vérification des avertisseurs de fumée

Cette action est complétée et le programme est suivi dans les deux municipalités de la MRC.

Inspection des risques plus élevés

Sept-Îles : Le programme a été conçu et est appliqué depuis février 2012.

Port-Cartier : Les programmes Inspection des risques moyens, élevés et très élevés ont été instaurés en 2011 et ils ont été entamés en 2012. Le programme est maintenu afin de rencontrer les objectifs.

Objectifs 2 et 3 : L'intervention

Force de frappe

Sept-Îles : La force de frappe a été rencontrée à 98 %, soit 59 reprises sur les 60 interventions requérant une force de frappe.

Port-Cartier : Le chef du service Incendie a quitté son poste le 31 août 2013, son successeur à été embauché en février 2014.

Un poste en prévention a été aboli pour 2014. Les activités de sensibilisation du public ont été affectées à l'officier aux opérations.

La force de frappe a été rencontrée à 89 %, soit 25 reprises sur les 28 interventions requérant une force de frappe.

Certaines forces de frappe n'ont pas été atteintes dû au manque de personnel disponible lors de l'appel.

Alimentation en eau

À Sept-Îles, le programme de calcul de débit, de codification de couleurs, de maintenance et de réparation des bornes fontaines et des réservoirs a été conçu et est appliqué depuis décembre 2013.

Pour ce qui est des bornes sèches, le contrat a été donné pour une installation en 2013. Les derniers travaux d'aménagement terrain et ajout de raccords seront complétés dès juin 2014.

À Port-Cartier, les tests et les essais sont réalisés par le service des Travaux publics. Par la suite, les résultats sont transmis au service Incendie. Une demande sera adressée aux services des Travaux publics afin d'élaborer un programme d'entretien des poteaux d'incendie.

Véhicules et équipements

Tous les véhicules et les équipements sont entretenus et remplacés selon la règlementation applicable pour la ville de Sept-Îles. Le conseil a autorisé l'achat d'une nouvelle pompe échelle qui sera livrée en 2014. De plus, le Service a fait l'acquisition de 13 habits de combat.

Pour la ville de Port-Cartier, le programme de remplacement des véhicules n'a pas été accepté par le conseil municipal. Les achats prévus ont été reportés en 2016 dû à des décisions d'ordre budgétaire. Un nouveau programme sera présenté l'an prochain.

Pour les achats d'équipements, un inventaire des équipements désuets devant être remplacés pour 2015 sera réalisé et intégré aux préparations budgétaires en 2015.

Formation en 2013

Tous les pompiers ont été formés selon les exigences, soit 20 à Sept-Îles et 31 à Port-Cartier.

Du côté des officiers, 5 à Port-Cartier et 9 à Sept-Îles sont formés selon les exigences.

Les deux (2) Services possèdent un programme de santé en sécurité.

Les deux (2) Services possèdent une entente avec l'École nationale des pompiers.

Quant au programme d'entraînement, les deux (2) Services élaborent des horaires d'entraînement.

Objectif 4 : Mesures d'autoprotection

Les deux (2) municipalités effectuent deux (2) fois plus de visites dans les secteurs éloignés des centres-villes. Ces visites supplémentaires sont prévues au sein des programmes de vérification des avertisseurs de fumée et d'inspection des risques plus élevés.

Sept-Îles surpasse déjà les programmes globaux avec des résultats de 134 % pour la vérification d'avertisseurs de fumée et de 125 % pour les risques élevés.

Concernant l'analyse de la règlementation, cette action avait déjà été réalisée dans le passé par la ville de Sept-Îles.

Port-Cartier est à 98 % du programme global et à 128 % pour la dernière année en ce qui concerne la vérification d'avertisseurs de fumée; et à 68 % global et à 112 % pour l'année pour le programme d'inspection périodique des risques élevés.

Le règlement est en révision afin de l'harmoniser avec celui de la ville de Sept-Îles. Le tout a été soumis à la fin 2011 au service du Greffe, afin de compléter le processus. Le processus est complété à 80 % et devait être adopté en 2013. Il y a un retard dans l'adoption suite à certaines vérifications. Échéancier probable 2014.

Objectif 5 : Les autres risques

Aucune action prévue.

Objectif 6 : Utilisation maximale des ressources

Comme prévu, le service Incendie de Port-Cartier dessert le secteur de Gallix à Sept-Îles.

Les deux (2) Services affectent le personnel requis pour l'application des programmes de prévention.

La ville de Port-Cartier a une entente d'entraide intermunicipale depuis 2011 avec la municipalité de Baie-Trinité afin de desservir le secteur de Rivière-Pentecôte. La ville de Port-Cartier désire faire une mise à jour de cette entente.

Objectif 7 : Recours au palier supramunicipal

Les deux (2) directeurs des services des Incendies, ainsi que les trois (3) conseillés municipaux ont participé aux réunions du comité de Sécurité des incendies permanent de la MRC.

Les deux (2) municipalités ont produit leur rapport annuel dans les délais requis.

Objectif 8 : L'arrimage des ressources

Les principaux intervenants en Sécurité publique et en incendie de notre MRC échangent régulièrement. La proximité des bureaux autant à Port-Cartier qu'à Sept-Îles (partage les mêmes édifices) facilite grandement la communication.

En plus de la proximité des directeurs, deux (2) conseillers municipaux, membres du comité de Sécurité incendie, et le directeur de la MRC siègent aussi au comité de Sécurité publique de la MRC.

PARTIE 2

RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIONAL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Faire le suivi et soutenir les municipalités dans l'application des programmes de prévention au sein des deux services de sécurité incendie.	1	80%			
Mettre en place un processus d'analyse et d'uniformisation de la réglementation en matière de sécurité incendie en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport sur l'historique des interventions ou le chapitre I (bâtiments) du Code de construction du Québec ou le Code national de prévention des incendies (CNPI). Ce processus se déroulera au sein du Comité de Sécurité Incendie.	1	80%			
Pour les secteurs éloignés des casernes centrales, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	80%			
Harmoniser la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	80%			
Mettre en place un Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	1	100%			
Élaborer annuellement un rapport d'activité, tel que requis par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au ministère de la Sécurité publique et aux municipalités dans le délai prescrit.	1	100%			
Mettre en place un processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	100%			
Analyser l'opportunité de mettre sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie).	1	40%			
Mettre en place un processus coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique lors d'au moins une rencontre par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité publique).	1	100%			
Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Sept-Îles. Suite à une entente avec la MRC, le secteur du lac Daigle (TNO) sera inclus dans ce processus. Cette planification devra comporter, au minimum, l'élaboration des cinq programmes suivants : -Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; -Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; -Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; -Un programme d'inspection des risques plus élevés; -Une programmation d'activités de sensibilisation du public. De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre, ainsi que les actions 37 à 41.	1		100%	n/a	

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.	1		100%	100%	
Maintenir et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.	1 (S-I) 2 (P-C)		100%	100%	
Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.	1		100%	100%	
Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	1		100%	100%	
Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	1		100%	100%	
Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	1		90%	80%	
Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	1		100%	100%	
SEPT-ÎLES : Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux **huit** ans.	1		100%		
PORT-CARTIER : Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux **cinq** ans.	1			100%	
Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°9.	1		100%	100%	
Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1 (S-I) 2 (P-C)		100%	100%	
SEPT-ÎLES : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les **cinq** ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1		100%		
PORT-CARTIER : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les **trois** ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1			100%	
SEPT-ÎLES : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les **cinq** ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	2		100%		
PORT-CARTIER : Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les **deux** ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	1			100%	
Assurer la formation de base et continue des préventionnistes qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	1		100%	100%	

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année en visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	1		100%	100%	
Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	1		100%	89%	
Maintenir la campagne de recrutement afin de chercher à augmenter le nombre de pompiers disponibles.	1		100%	0%	
Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	2 (S-I) 1 (P-C)		100%	100%	
Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	1		100%	100%	
Pour le secteur de Rivière-Pentecôte, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement de ressources à partir de la caserne de Baie-Trinité.	1			100%	
Mettre en place un plan de recrutement pour la caserne de Rivière-Pentecôte.	1			100%	
Pour le secteur de Gallix, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement, dès l'alerte initiale, des ressources à partir de la caserne de Port-Cartier.	1		100%		
Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	1		100%	100%	
Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	1		100%	100%	
Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	1		100%	100%	
Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	1		100%	100%	
Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	1		100%	100%	
Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	1		100%	100%	
Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 dans le secteur de Rivière-Brochu (Gallix).	3		80%		
Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 au Lac Labrie (Gallix).	2		80%		

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	2		100%	100%	
Maintenir les dispositions contractuelles liant les services de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	1		100%	100%	
Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication, particulièrement pour le secteur à l'Est de la rivière Moisie.	1		100%	100%	
Elaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma, pour les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620. Suite à une entente avec la MRC, ce programme intégrera les bâtiments du secteur du lac Daigle (TNO).	2 (S-I) 1 (P-C)		100	100%	
Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant, une formation du personnel. Suite à une entente avec la MRC, les plans d'intervention pour le secteur du lac Daigle (TNO) seront réalisés par le service incendie de Sept-Îles.	3 (S-I) 2 (P-C)		100	100%	
Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	1		100%	65%	
Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	1		100%	100%	
Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	1		100%	100%	
Faire l'acquisition d'un camion-citerne ou installer une citerne conforme sur un véhicule existant.	3		100%		
SEPT-ÎLES : Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements aux **quatre** ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	1		100%		

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
PORT-CARTIER : Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements **deux fois aux cinq ans** dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	1			100%	
Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1		100%	100%	
SEPT-ÎLES : Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments **deux fois aux cinq ans** dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1		100%		
PORT-CARTIER : Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments **deux fois aux trois ans** dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1			100%	
SEPT-ÎLES : Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments **deux fois aux cinq ans** dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	2		100%		
PORT-CARTIER : Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments **tous les ans** dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	1			100%	
Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	1		100%	80%	
Suite à l'entente à intervenir avec la Ville de Sept-Îles, desservir le secteur de Gallix au niveau de l'intervention.	1			100%	
Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	1		100%	100%	
Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	1		100%	100%	
Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	1		100%	100%	
Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	1		100%	100%	
Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie de la MRC, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	1		100%	100%	

Actions	Échéance prévue au PMO (année)	MRC	SEPT-ILES	PORT-CARTIER	TNO LAC-WALKER
Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie) et analyser la problématique concernant la communication dans le secteur de Moisie.	1		100%	100%	
Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	1		100%	100%	
Conclure une entente de service afin que les cinq programmes de prévention soient appliqués par les ressources du service incendie de Sept-Îles dans le secteur du lac Daigle. (Voir le plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles)	1				100%
Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, s'assurer que le secteur du lac Daigle soit desservi par le service incendie de Sept-Îles, en conformité avec les protocoles opérationnels de l'annexe A.	1				100%
Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risques élevés et très élevés dans le secteur du lac Daigle, tel que défini au schéma.	3				0%
Pour les bâtiments se trouvant au lac Daigle, visiter tous les bâtiments tel que définis au plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles.	2				0%
Pour le secteur du lac Daigle, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions d'autoprotection.	1				50%

PARTIE 3

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

VILLE DE
SEPT-ÎLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue le lundi 24 mars 2014 à 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

M.	Réjean Porlier	Maire	
Mmes	Élisabeth Chevalier	Conseillère	De Sainte-Marguerite
	Guylaine Lejeune	Conseillère	De Ferland
	Lorraine Dubuc-Johnson	Conseillère	De Mgr-Blanche
	Charlotte Audet	Conseillère	De Jacques-Cartier
	Louisette Doiron-Catto	Conseillère	De Moisie – Les plages
MM.	Jean Masse	Conseiller	De l'Anse
	Denis Miousse	Conseiller	De Marie-Immaculée
	Guy Berthe	Conseiller	Du Vieux-Quai
	Michel Bellavance	Conseiller	De Sainte-Famille

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	Claude Bureau	Directeur général
Me	Valérie Haince	Greffière

RÉSOLUTION N° 1403-187
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2013 – RAPPORT ANNUEL DES RÉALISATIONS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel des réalisations du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2013, tel que présenté par monsieur Denis Jutras dans son rapport daté du 12 mars 2014, soit déposé au conseil.

QUE copie dudit rapport annuel et de la présente résolution soient transmis à la MRC de Sept-Rivières.

Sept-Îles, le 25 mars 2014

Réjean Porlier, maire

Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
1. Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Sept-Îles. Suite à une entente avec la MRC, le secteur du lac Daigle (TNO) sera inclus dans ce processus. Cette planification devra comporter, au minimum, l'élaboration des cinq programmes suivants : -Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; -Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; -Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; -Un programme d'inspection des risques plus élevés; -Une programmation d'activités de sensibilisation du public. De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre, ainsi que les actions 37 à 41.	N/A	Voir les actions: # 3, 7, 9, 11, 12, 13, 15	
2. Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.	100%		Le rapport annuel du service sera produit en avril 2014 pour l'ensemble des activités du service pour l'année 2013. Lorsqu'il sera déposé au Conseil, une copie sera transmise au comité.
3. Maintenir et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.	100%	Le programme a été conçu et est appliqué depuis septembre 2012.	
4. Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.	100%	Cette action est appliquée lors de chaque incendie.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
5. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	100%		
6. Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	100%	Cette action est appliquée et le formulaire est transmis sous forme électronique dans un délai de 3 à 4 jours suivants au MSP.	
7. Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	90%	Une mise à jour est en cours depuis septembre 2011 pour le règlement 99-1123.	La refonte du règlement sera terminée au cours de l'année 2014.
8. Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	100%	Le service est informé lors de chaque modification.	
9. Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux huit ans.	100%	Cette action est complétée et le programme est suivi.	
10. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°9.	100%	Cette action est appliquée lors de chaque campagne annuelle, une formation est dispensée aux pompiers en lien avec le programme.	
11. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
12. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
13. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
14. Assurer la formation de base et continue des préventionnistes qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	100%		
15. Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année en visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	100%		
17. Maintenir la campagne de recrutement afin de chercher à augmenter le nombre de pompiers disponibles.	100%	Une campagne de recrutement a eu lieu. 10 pompiers ont été engagés. Aussi, des rencontres d'information ont eu lieu dans les écoles de formation des pompiers afin de recruter des finissants.	
18. Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	100%	Cette action est appliquée et les procédures sont conçues sur la base du Guide du MSP, des diverses normes et/ou d'ouvrage de références en lien avec l'organisation de la sécurité incendie.	
19. Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	100%		
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	100%	L'entente a été entérinée par les deux conseils municipales et est en vigueur depuis septembre 2012.	

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
21. Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	N/A		
22. Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	100%		
23. Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	100%	L'entente est effective et maintenue.	
24. Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	100%		
25. Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	100%		
26. Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	100%		
27. Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 dans le secteur de Rivière-Brochu (Gallix).	80%	Le contrat pour l'installation a été donné en octobre 2012.	L'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords seront complétés en juin 2014.
28. Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 au Lac Labrie (Gallix).	80%	Le contrat pour l'installation a été donné en octobre 2012.	L'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords seront complétés en juin 2014.

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
29. Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	100%	Le programme de calcul de débit, de codification de couleurs, de maintenance et de réparation des bornes-fontaines et des réservoirs sur le territoire de la ville de Sept-Îles a été conçu et est appliqué depuis décembre 2013.	
30. Maintenir les dispositions contractuelles liant les services de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	100%	L'entente entre la Ville et le CAUREQ a été signée pour une période de 3 ans. Un comité constituer d'un directeur de sécurité incendie désigné par la MRC y siège.	
31. Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication, particulièrement pour le secteur à l'Est de la rivière Moisie.	100%		
32. Élaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma, pour les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620. Suite à une entente avec la MRC, ce programme intégrera les bâtiments du secteur du lac Daigle (TNO).	100%	Le programme de conception des plans d'intervention a été conçu et appliqué depuis novembre 2013.	

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
33. Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant, une formation du personnel. Suite à une entente avec la MRC, les plans d'intervention pour le secteur du lac Daigle (TNO) seront réalisés par le service incendie de Sept-Îles.	100%	Le service possède actuellement des plans d'interventions pour quelques bâtiments. Le programme est en vigueur depuis novembre 2013.	La révision des plans actuels et la conception de nouveaux plans seront créées au cours de l'année 2014.
34. Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	100%	Les équipements sont vérifiés et mis à l'essai selon les recommandations du fabricant et les normes applicables	
35. Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	100%		Le Conseil a autorisé l'achat d'une nouvelle pompe-échelle qui sera livré en 2014.
36. Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	100%	Tous les véhicules sont mis à l'essai annuellement selon la norme ULC.	
37. Faire l'acquisition d'un camion-citerne ou installer une citerne conforme sur un véhicule existant.	N/A		
38. Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements aux quatre ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	100%	Prévu dans le programme (action # 9).	

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
39. Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (Réf. Action # 11).	
40. Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (Réf. Action # 12).	
41. Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (Réf. Action # 13).	
42. Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	100%	Lorsque les membres de la brigade industrielle de CLIFF auront terminé leur formation pompier I, des négociations seront entreprises afin de procéder à une entente d'entraide pour le secteur de Clarke.	La formation devrait être complétée en 2014.
43. Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	100%	Un capitaine et 2 préventionnistes sont affectés à temps complet. Des pompiers à temps partiel et permanent sont affectés lors des visites résidentielles et des diverses activitées.	
44. Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	100%	Le directeur assiste aux réunions de la MRC.	
45. Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Un sous-comité a été créé et une personne de la prévention y est désignée pour chaque service.	

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
46. Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Un comité a été crée.	
47. Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie de la MRC, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	100%	Le rapport annuel est approuvé par les membres du Conseil et transmis au responsable de la MRC.	
48. Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie) et analyser la problématique concernant la communication dans le secteur de Moisie.	100%		
49. Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	100%		

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1664	2569	154
An 2	791	811	103
An 3	1187	2012	170
An 4	1615	1635	101
An 5			n/a
Total:	5257	7027	134

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	273	216	79
An 2	210	275	131
An 3	210	285	136
An 4	210	357	170
An 5			n/a
Total:	903	1133	125

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a
Total:	0	0	n/a

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	40	1	39	37	95
An 2	39	1	38	38	100
An 3	50	0	27	27	100
An 4	52	0	20	20	100
An 5					n/a

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	11	0	11	8	73
An 2	12	0	12	11	92
An 3	12	0	3	9	300
An 4	12	0	3	9	300
An 5					n/a

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	14	14	100
An 2	14	14	100
An 3	13	13	100
An 4	13	13	100
An 5			n/a

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	9	9	100
An 2	9	9	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5			n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	1	1	100
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100
An 2	2	2	100
An 3	2	2	100
An 4	2	2	100
An 5			n/a

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	8	9	113	0	0	n/a
An 2	8	12	150	0	0	n/a
An 3	8	12	150	0	0	n/a
An 4	12	13	108	0	0	n/a
An 5			n/a			n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a	36	36	100
An 2	0	0	n/a	36	36	100
An 3	0	0	n/a	36	36	100
An 4	0	0	n/a	36	36	100
An 5			n/a			n/a

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a
Total:	0	0	n/a

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	1	0	0
An 3	2	0	0
An 4	3	2	67
An 5			n/a
Total:	6	2	33

Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	329	150	51	49	96
An 2	289	150	49	48	98
An 3	418	153	43	41	95
An 4	392	162	60	59	98
An 5					n/a

Tableau A.16

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 1					n/a
An 2					n/a
An 3					n/a
An 4					n/a
An 5					n/a

A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée

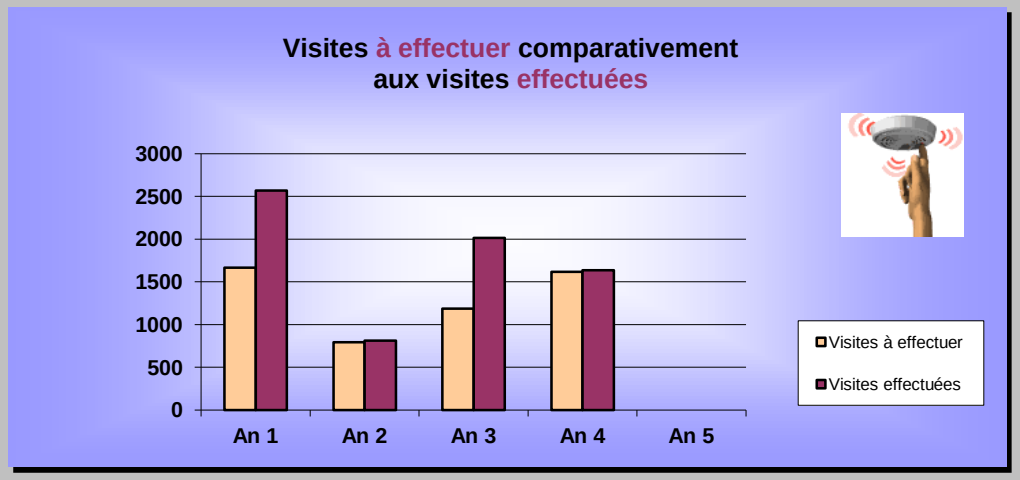

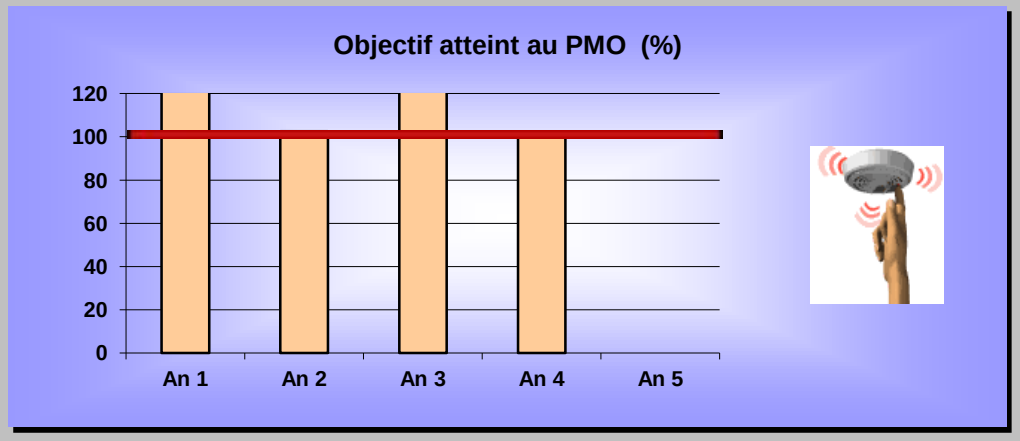

A.2 Programme d'inspection périodique des risques plus élevés

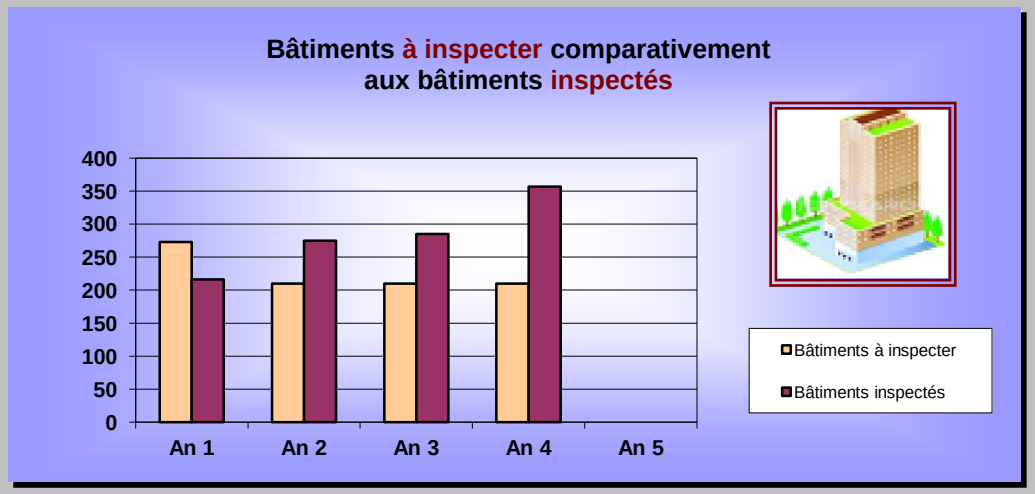

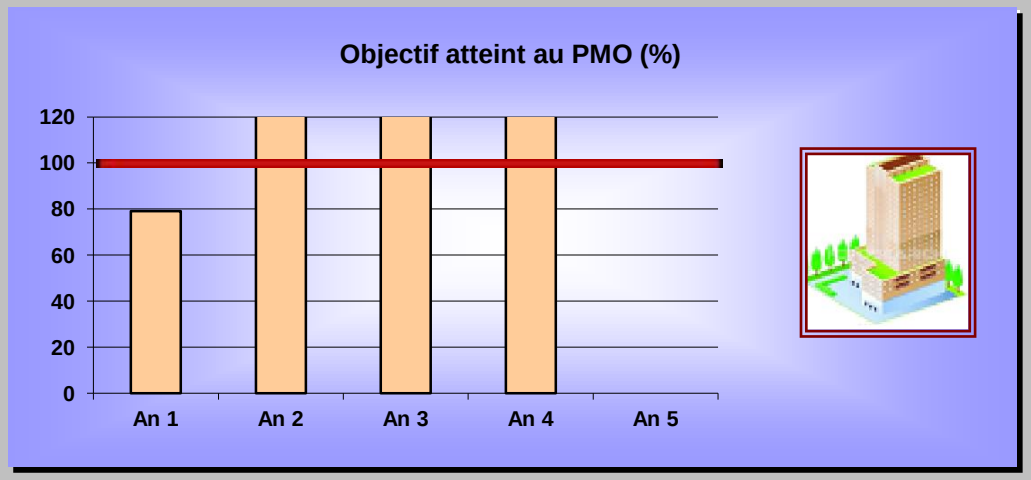

A.3 Plans d'intervention

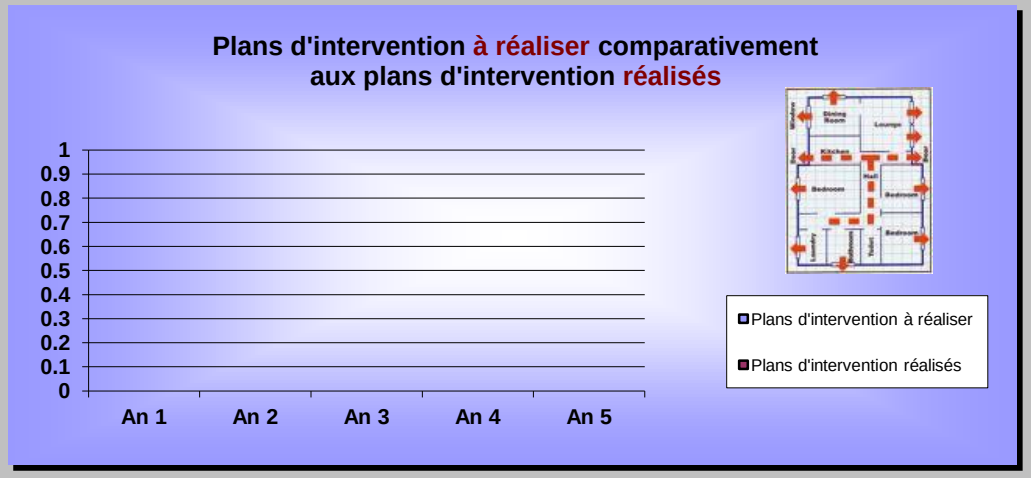

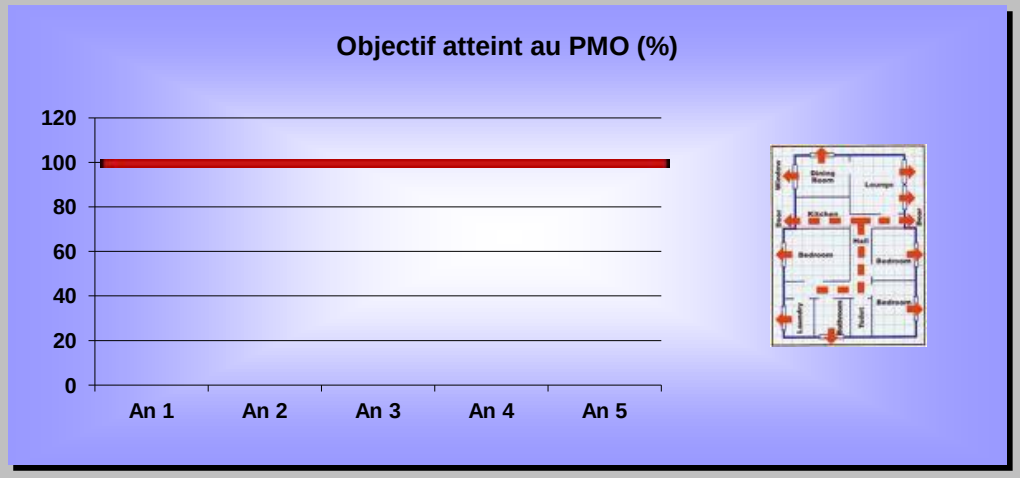

A.4 Formation des pompiers

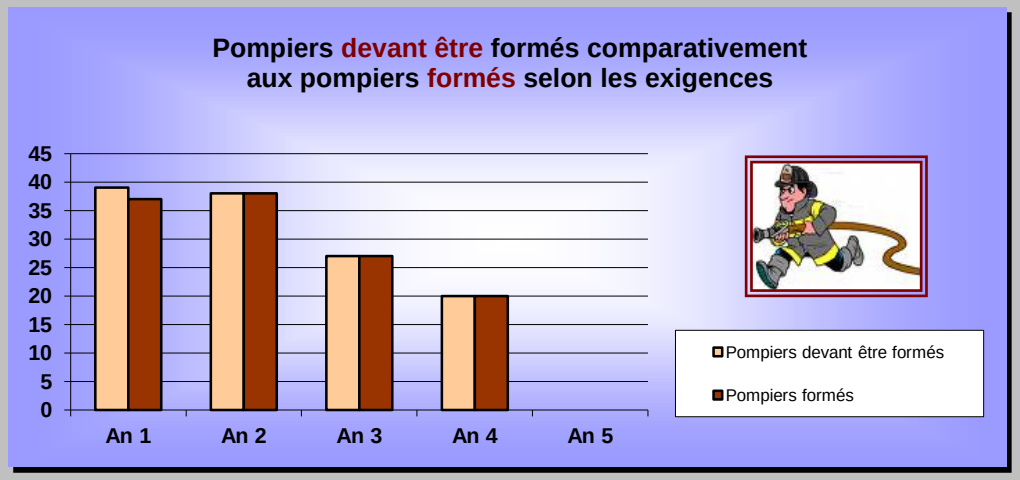

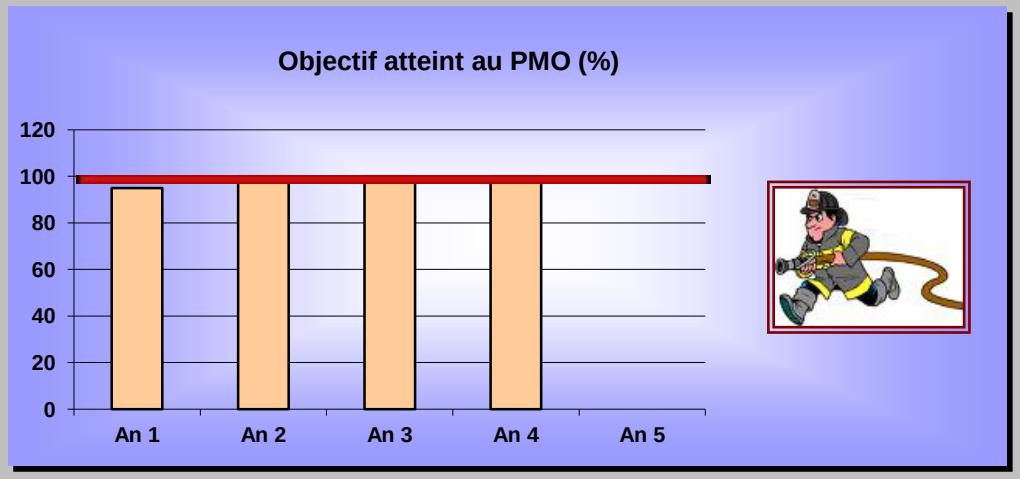

A.5 Formation des officiers

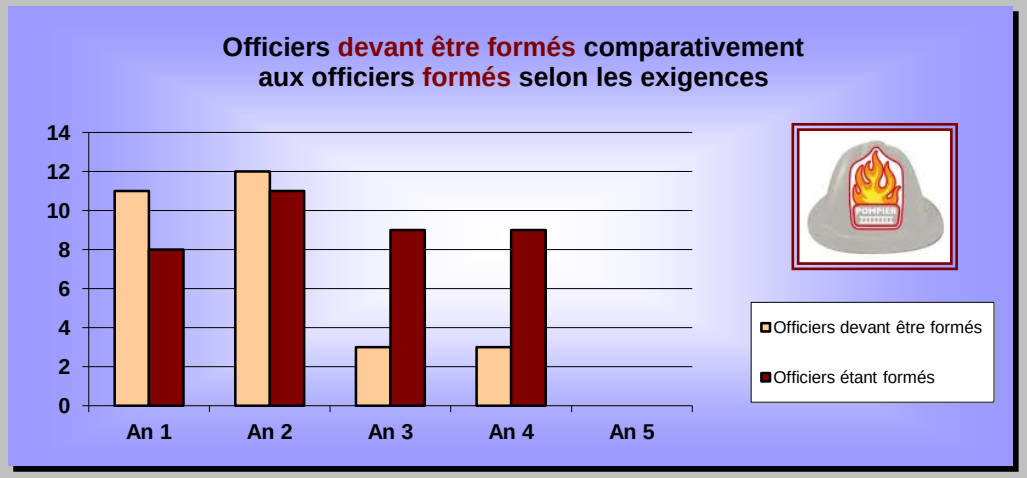

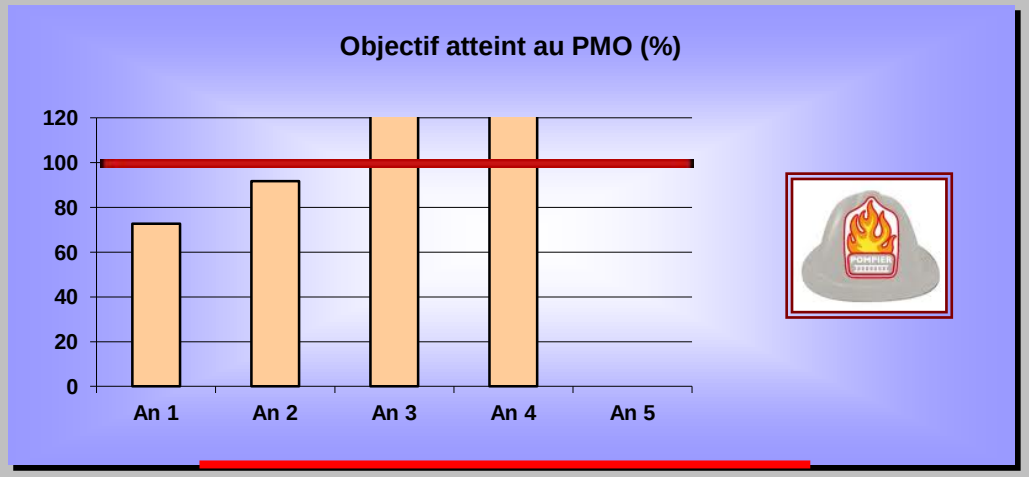

A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules

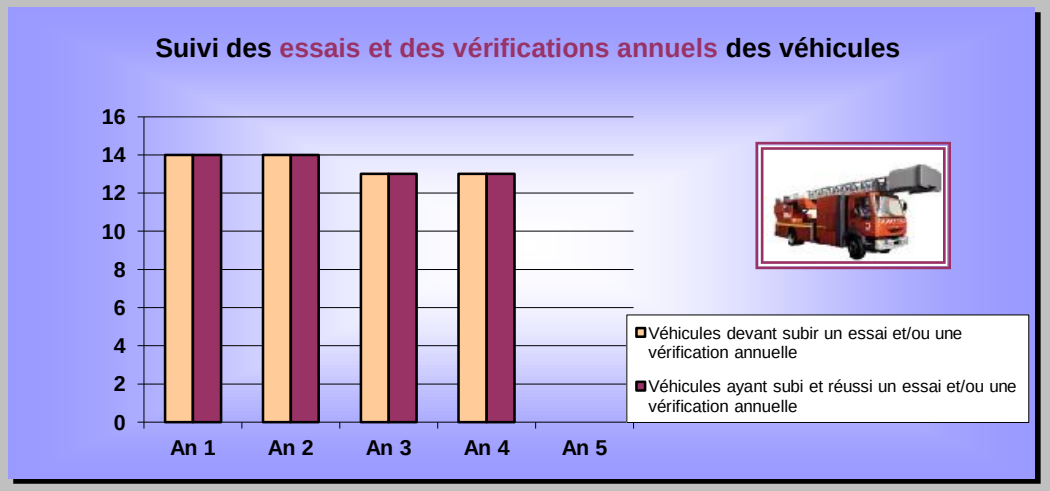

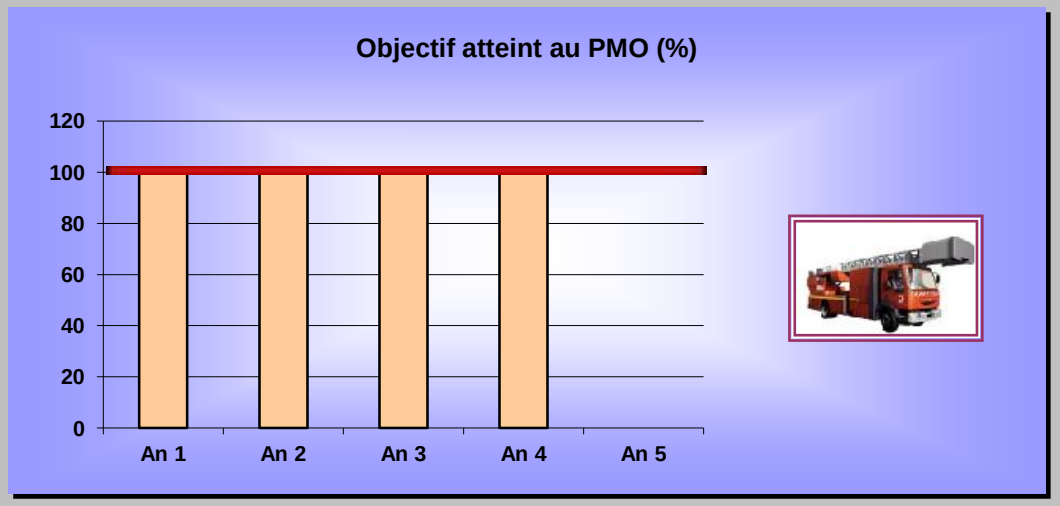

A.7 Attestation de performance des véhicules

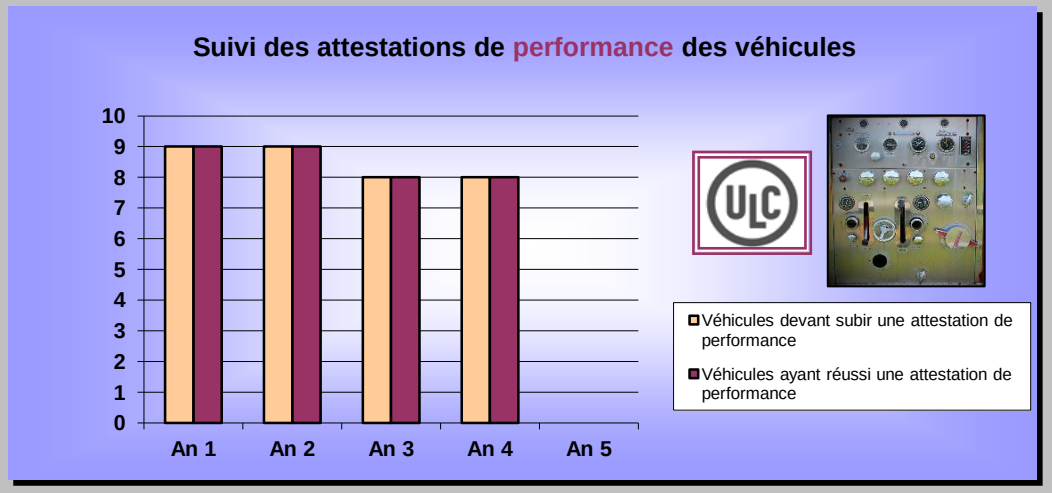

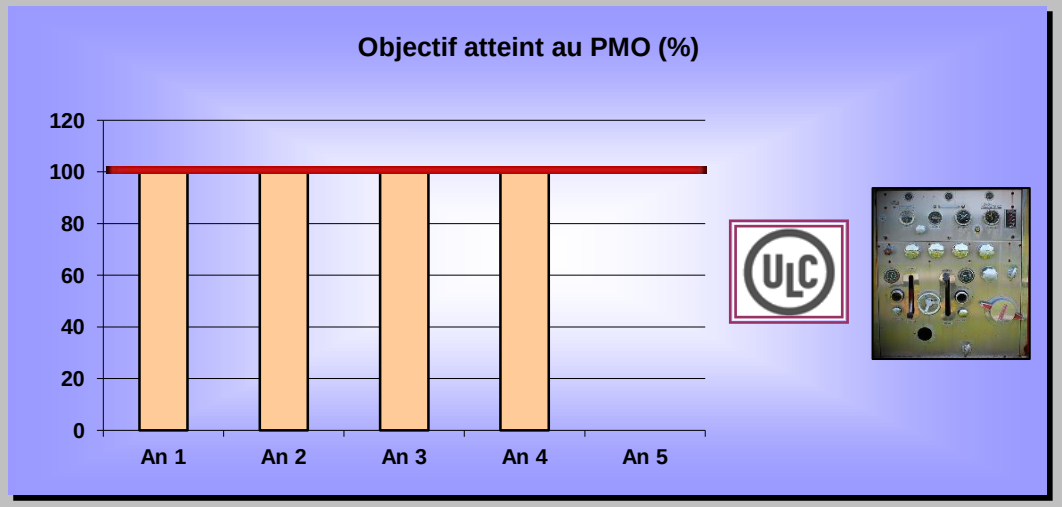

A.8 Attestation de conformité des véhicules

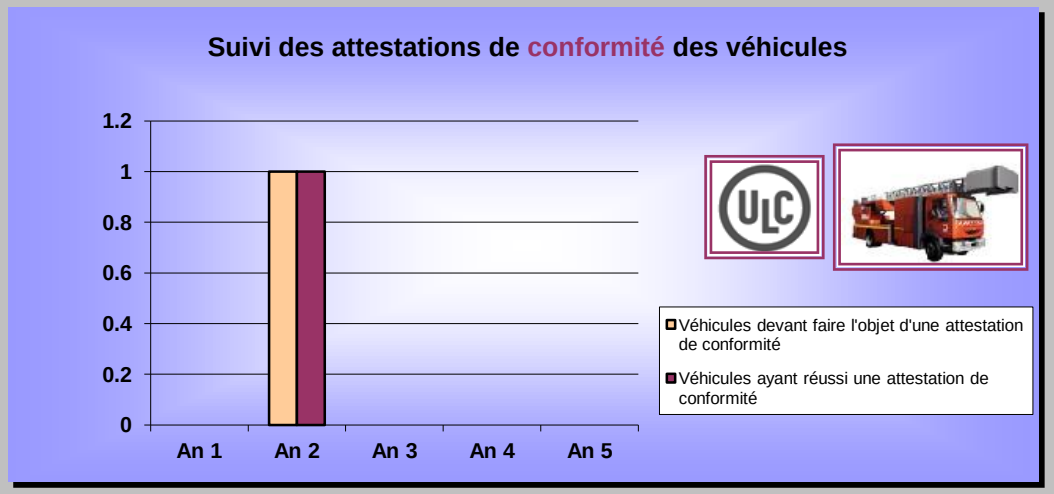

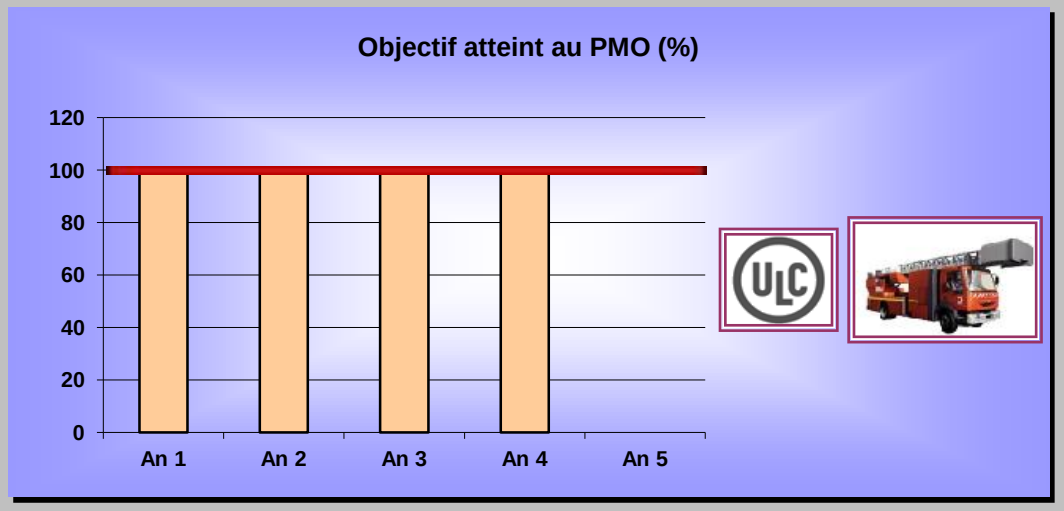

A.9 Modifications sur les véhicules d'intervention

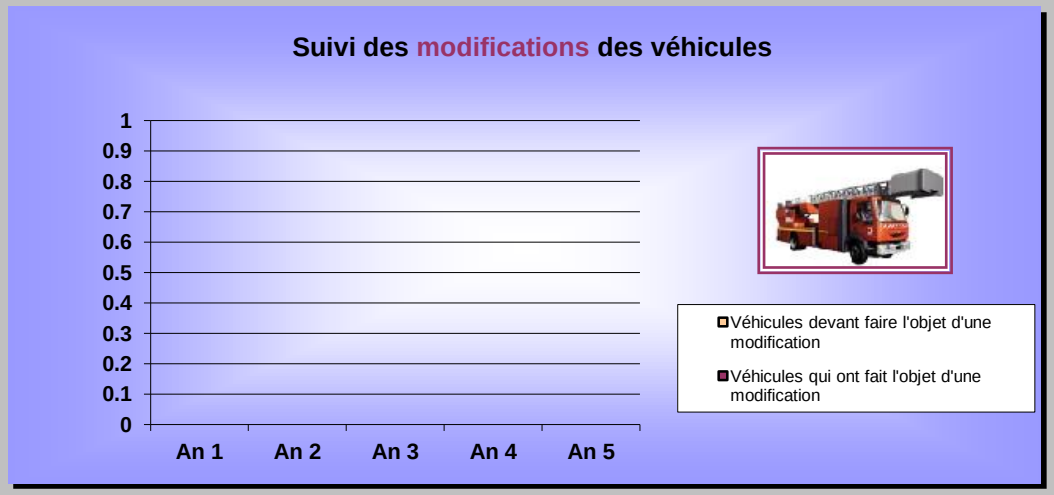

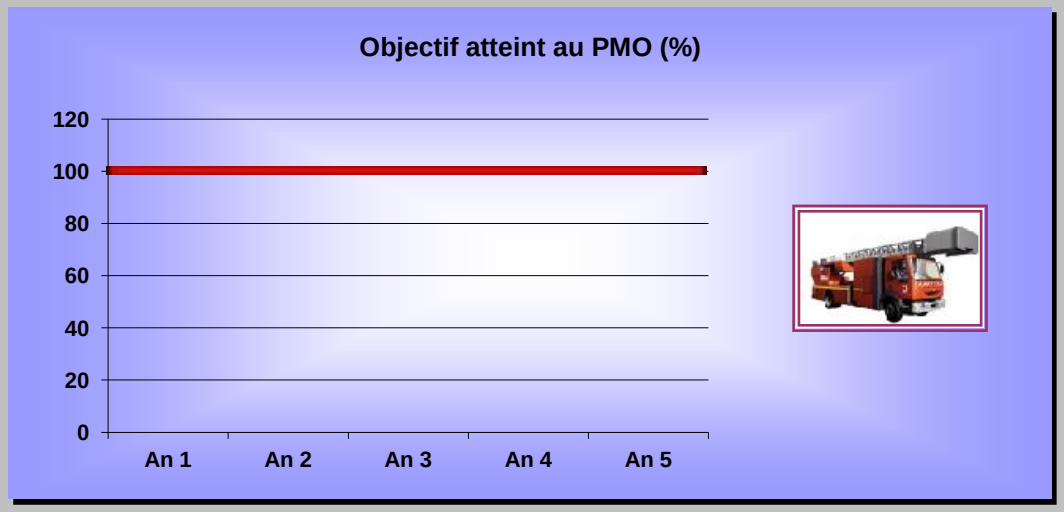

A.10 Essai annuel des pompes portatives

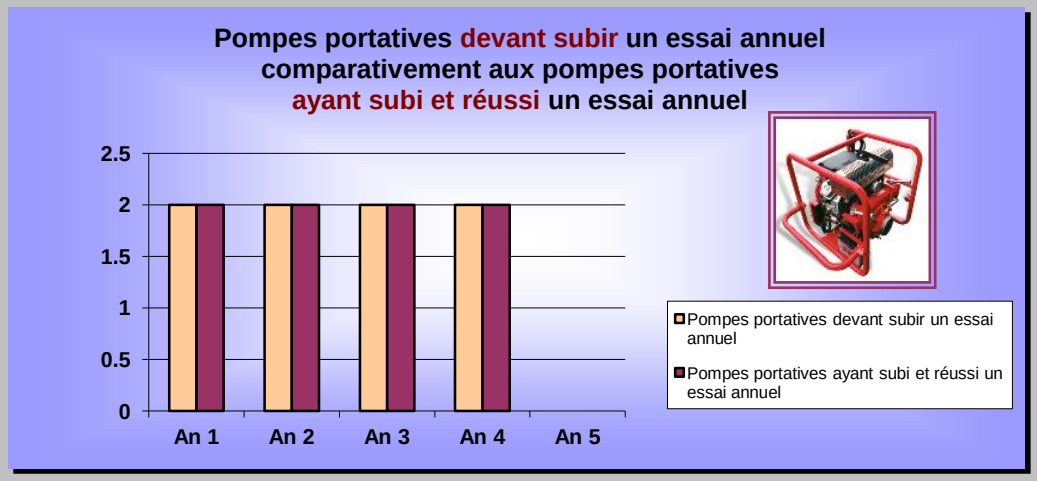

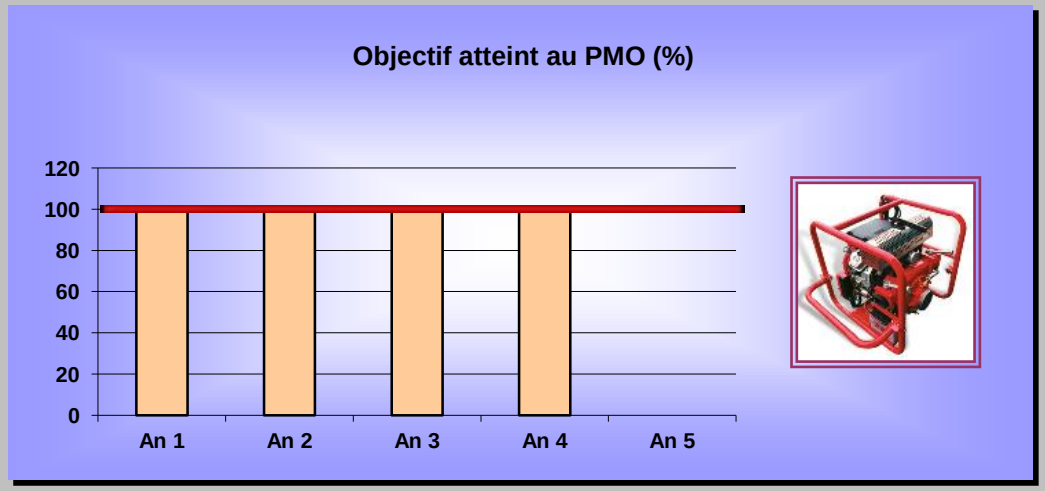

A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention

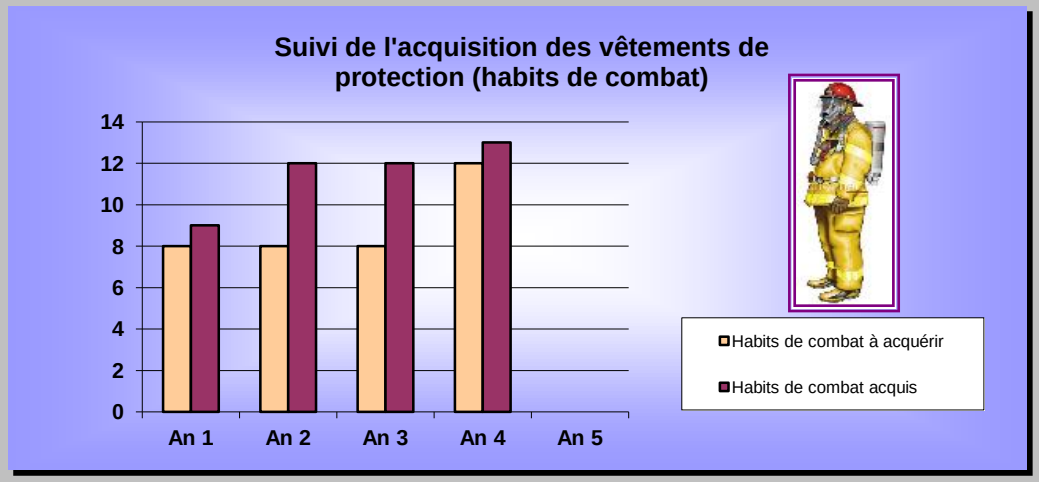

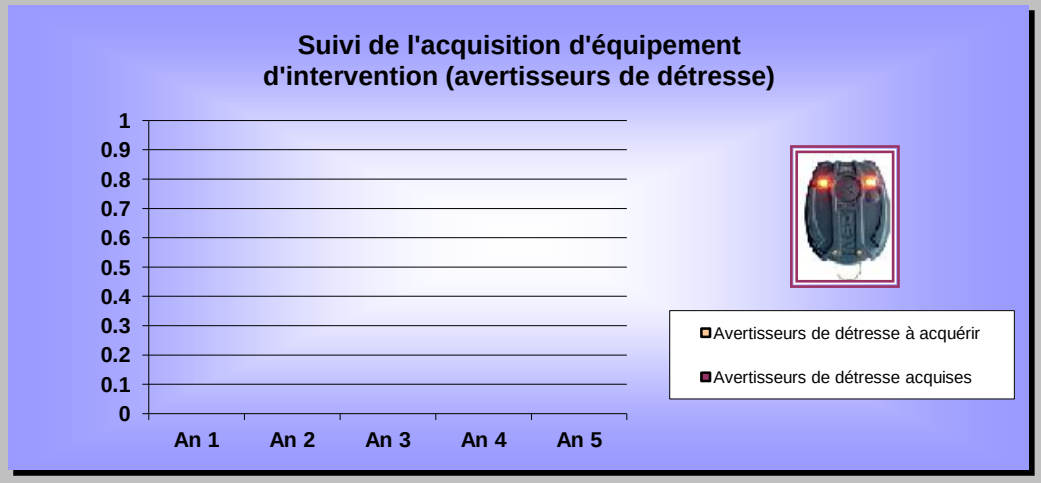

A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention (suite)

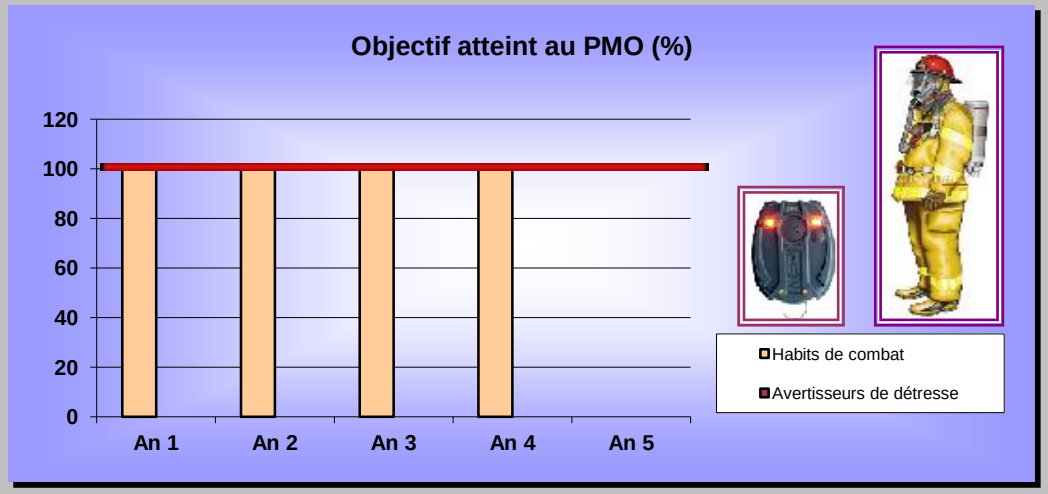

A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

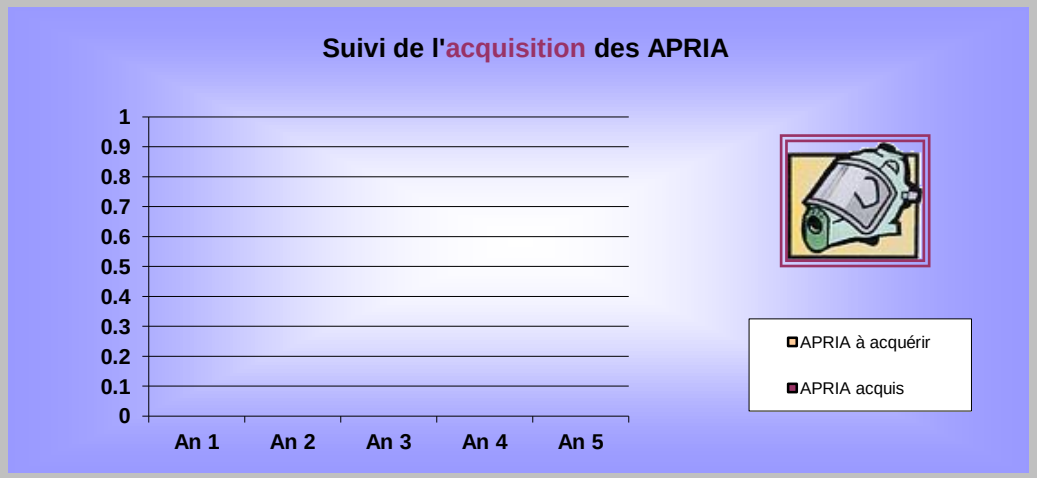

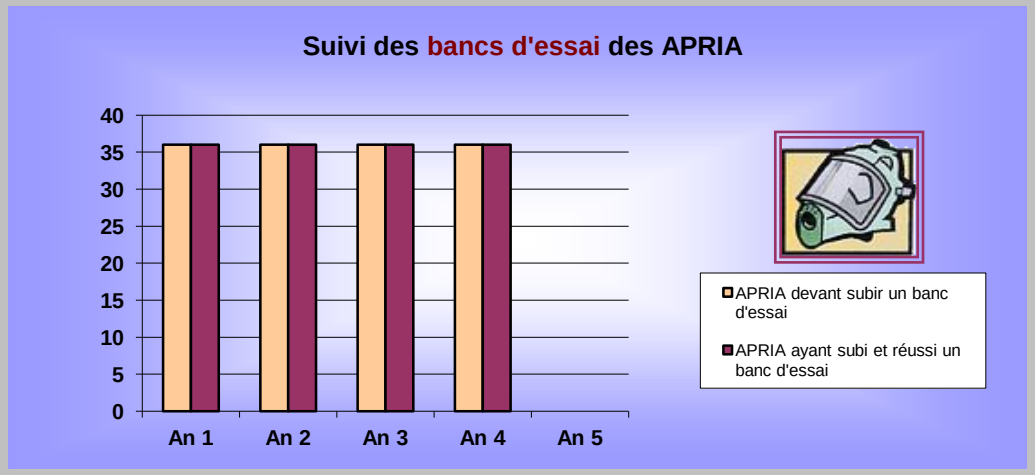

A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) (suite)

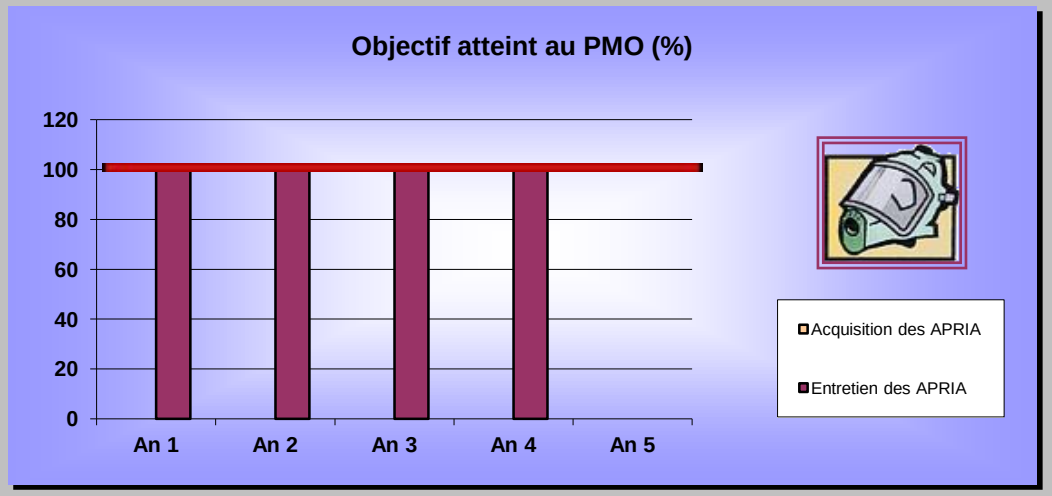

A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

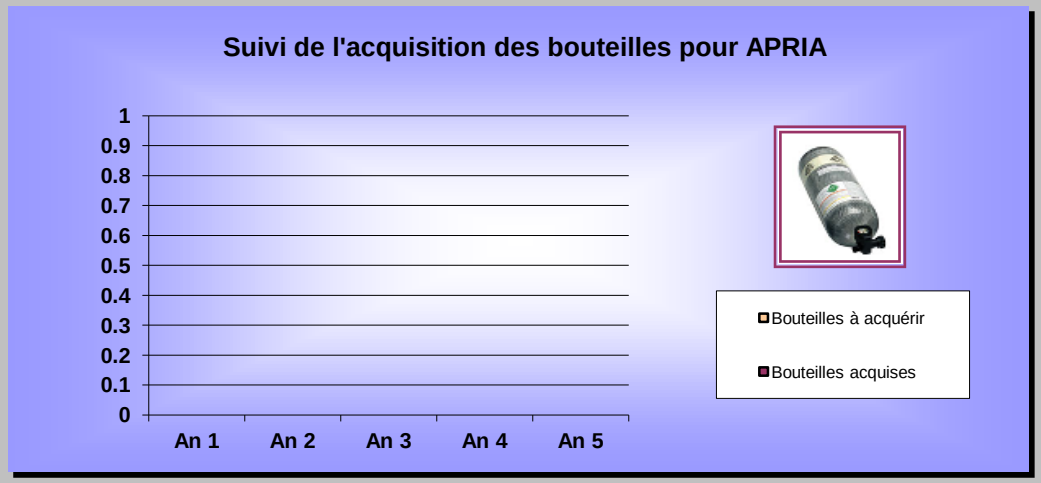

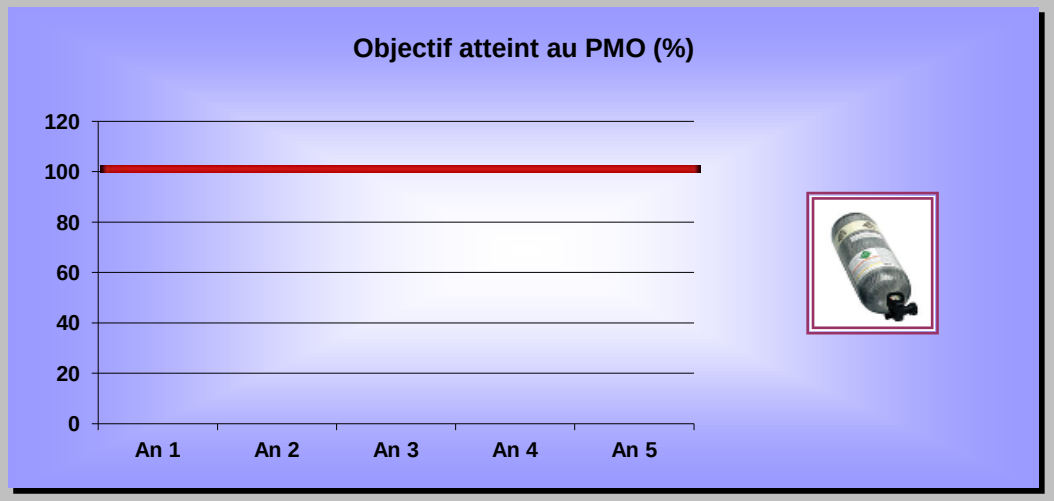

A.14 Aménagement de points d'eau

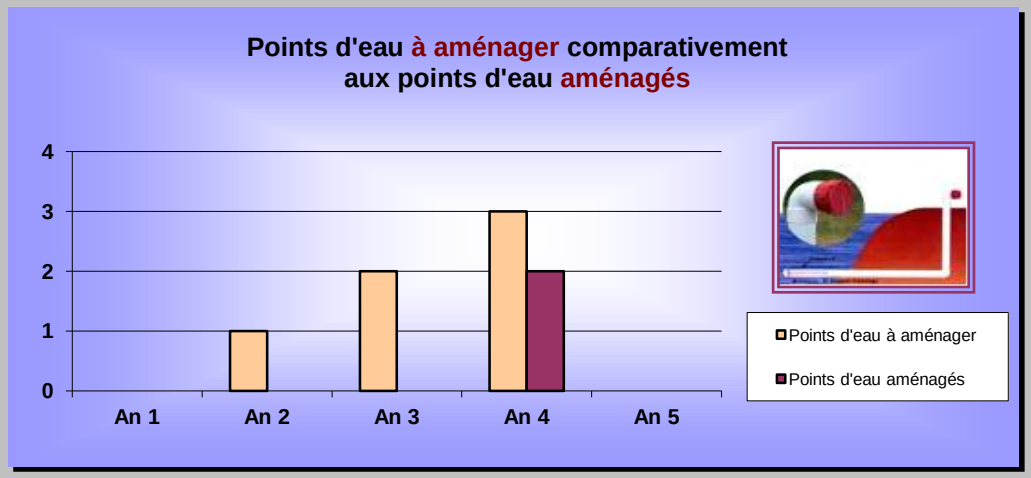

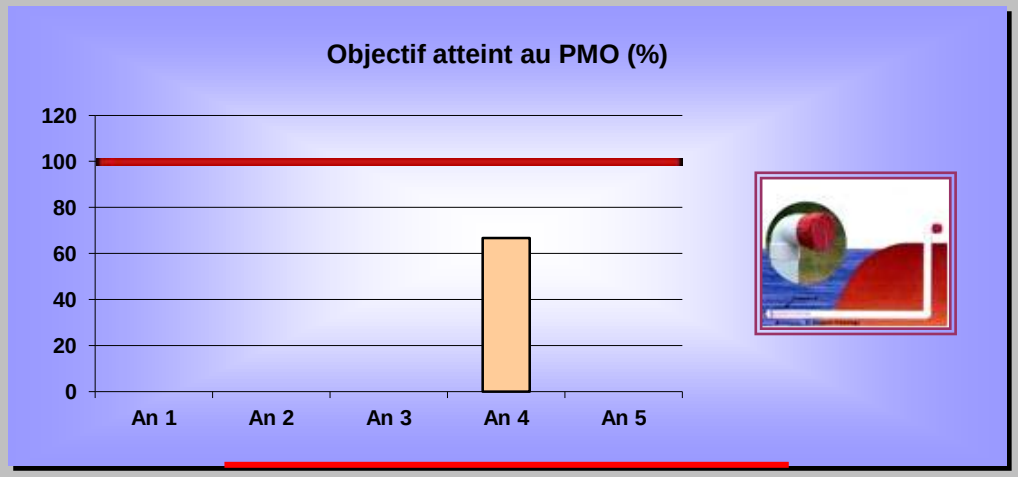

A.15 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie

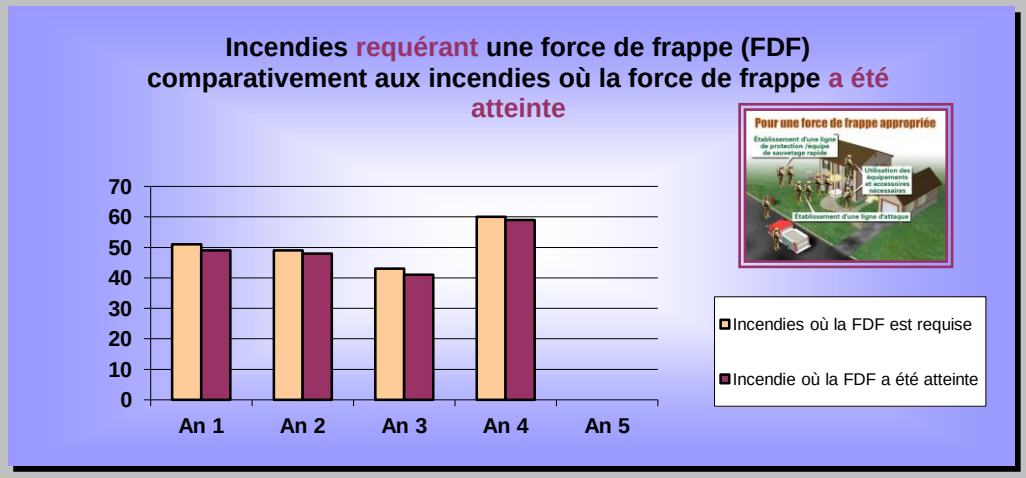

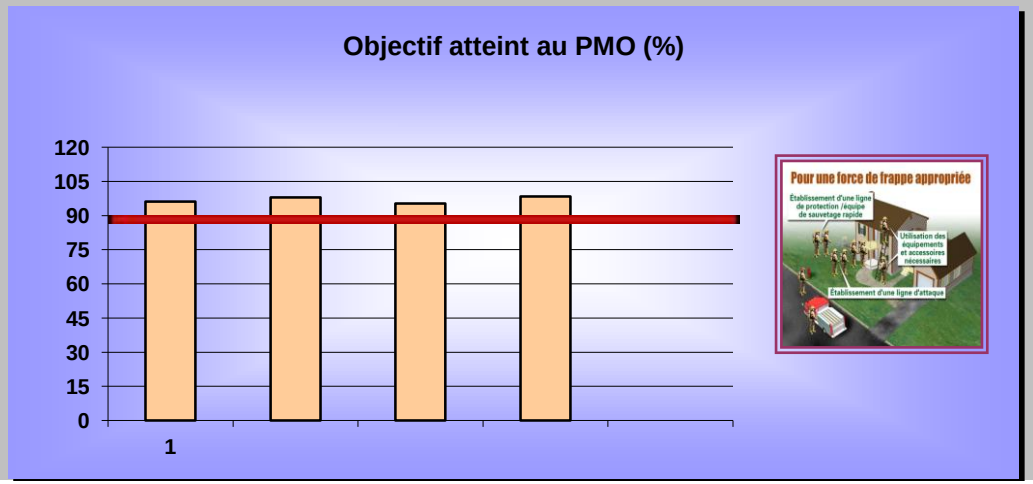

A.16 Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération

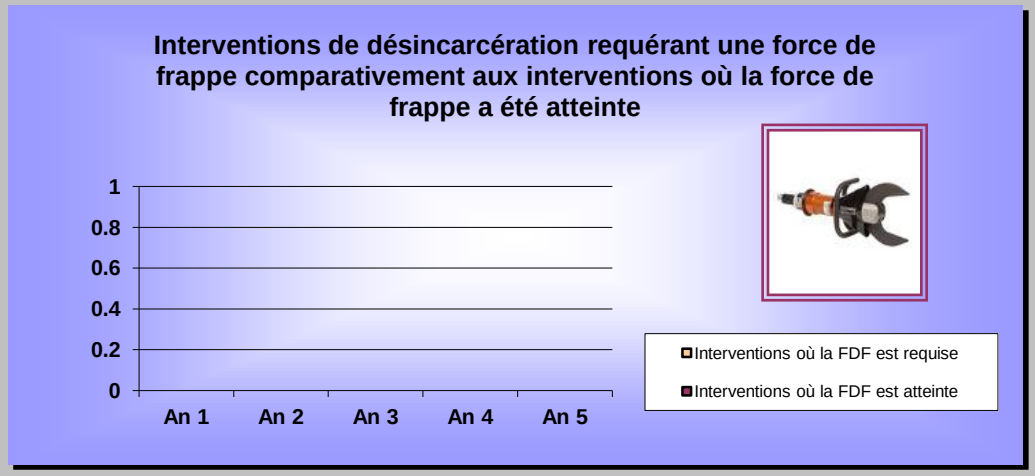

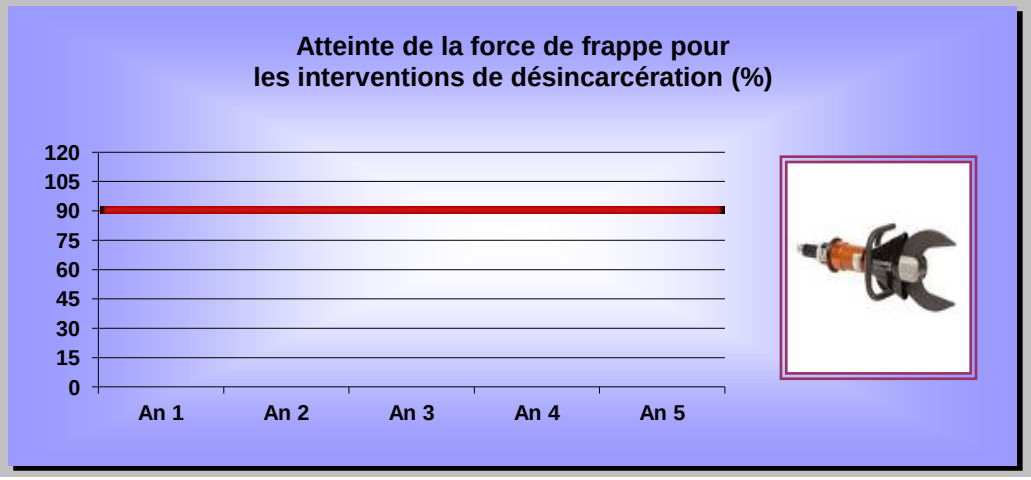

PARTIE 4

RAPPORT D’ACTIVITÉ DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
1. Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Port-Cartier. Cette planification devra comporter, au minimum, les éléments suivants : - Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; - Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; - Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; - Un programme d'inspection des risques plus élevés; - Une programmation d'activités de sensibilisation du public. De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre ainsi que les actions 35 à 39.	100%	Programme d'inspection des risques plus élevés. (présenté en 2011); Programme de sensibilisation du public. (présenté en 2011); Programme de vérification des avertisseurs de fumée. (présenté en 2011); Programme d'évaluation - Analyse des incidents. (présenté en 2012); Programme de réalisation - Plans d'intervention (rédigé en 2013 mais déjà débuté).	Pour 2014, la poursuite et la réévaluation des programmes de prévention. Les premières années ayant servi à l'élaboration et aux premières mises en application du Schéma de couverture de risques. En 2014, tous les programmes sont en application, le reste des activités constitue un suivi. Adoption par le conseil municipal de la révision du Règlement sur la sécurité incendie (actuellement le *2006-065)*
2. Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.	100%	Le rapport actuel fait état du pourcentage de réussite des objectifs prévus au schéma pour 2013. Un tableau d'atteinte de la force de frappe prévue dans le protocole opérationnel de l'annexe "A" sera joint au présent rapport.	Production d'un rapport annuel et diminution du % de force de frappe non atteinte.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
3. Élaborer et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.	100%	Les rapports pour les années 2010 et 2011 ont été complétés.	L'analyse des incidents de 2012 et 2013 est en cours de rédaction. Le rapport est produit en incluant deux années consécutives dans le but d'une meilleur analyse opérationnelle. Cette analyse viendra jouer un rôle de mise à niveau pour la prévention ainsi que pour les interventions en 2014 et 2015. Un rapport sera produit en 2016 sur les années 2014 et 2015. Prenez note qu'à la rédaction du schéma, le rôle d'évaluation utilisé ne correspondait plus au nombre de risques présents sur le territoire actuellement. Ce nombre a du être recalculé entièrement et revu a la hausse, puisque plusieurs nouveaux bâtiments de risques plus élevés n'y apparaissaient pas. (*À titre d'exemple, le schéma indiquait 21 plans d'interventions à réaliser, alors que la réalité est plutôt de l'ordre de 88 bâtiments et/ou plans.)*
4. Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.	100%	Après chaque intervention incendie nécessitant une RCI, les directives opérationnelles du service stipulent que l'officier commandant de l'intervention doit effectuer la recherche des causes et circonstances de l'incendie et joindre le rapport RCI à son rapport d'intervention.	Poursuivre les recherches des causes et circonstances tel qu'établi dans les directives opérationnelles du service. La Sûreté du Québec est désormais impliquée dans les enquêtes de recherches des causes et circonstances nécessitant plus de ressources. Pour 2014, nous prévoyons revoir certaines procédures dans ce domaine, afin de devenir plus efficaces.
5. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	100%	Les officiers du service sont formés dans les délais prescrits par la Loi sur la sécurité incendie. Un programme est établi afin de s'assurer du maintien des compétences.	Maintenir la formation de ce personnel selon la planification annuelle.
6. Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	100%	Chaque incendie est déclaré au ministère de la Sécurité publique par le biais du DSI 2003 tel que stipulé dans la loi.	Maintenir la déclaration des incendies sur le territoire de la Ville de Port-Cartier.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
7. Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	80%	Des demandes de modifications au Règlement sur la sécurité incendie de la Ville de Port-Cartier ont été déposées par le Service incendie au Service du greffe à des fins d'analyse. Certains points doivent faire l'objet de vérifications, ce qui a dû retarder la modification du règlement en vigueur.	La modification à la réglementation sera adoptée par le Conseil municipal en 2014 et soumise à la MRC.
8. Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	100%	Le service incendie est informé de chaque modification de règlementation au niveau de l'urbanisme par des mesures déjà mises en place depuis les dernières années.	Maintenir la bonne communication entre le Service de sécurité incendie et le Service de l'urbanisme, afin d'être informés de tout changement aux règlementations déjà en place.
9. Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée dans tous les logements aux cinq ans.	100%	L'application du programme de vérification des avertisseurs de fumée se poursuit et un rapport est remis à la MRC chaque année. Des pompiers ont été spécialement affectés pour effectuer les visites et vérifier les avertisseurs.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs.
10. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à cette tâche.	100%	La formation des effectifs affectés aux visites a été donnée au début de la période des visites.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs.
11. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme d'inspection des risques plus élevés (moyens) a été instauré en 2011 et entamé en 2012, tous les bâtiments de cette catégorie seront inspectés dans les délais requis.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs.
12. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les trois ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme d'inspection des risques plus élevés (élevés) a été instauré en 2011 et entamé en 2012, tous les bâtiments de cette catégorie seront inspectés dans les délais requis.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
13. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les deux ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Nous somme présentement dans le deuxième cycle de 2 ans pour atteindre l'objectif de visiter tous les bâtiments de cette catégorie de risques (très élevés). Ceux-ci seront tous inspectés dans les délais requis.	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs.
14. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	100%	En 2013, un officier en prévention était chargé de la majorité des visites en collaboration avec les 4 officiers aux opérations. Ceux-ci sont formés selon les exigence requises et sont tous reconnus techniciens en prévention des incendies (TPI).	Maintenir la formation des effectifs affectés à l'inspection des bâtiments, conformément aux exigences relatives à la formation.
15. Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année et visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	100%	Les activités d'éducation du public se poursuivent en diversifiant les activités annuelles. Voici certaines activités réalisées: - Visite des écoles - Kiosques d'informations - Visite des personnes âgées - Exercices d'évacuation des bâtiments	Maintenir et appliquer ce programme tout en s'assurant de rencontrer les objectifs. En 2013, un officier préventionniste et un officier aux opérations étaient affectés à ces activités. Pour 2014, dû à l'abolition du poste de prévention, l'officier aux opérations qui partageait les activités de sensibilisation du public avec le préventionniste sera responsable de l'ensemble des activités de sensibilisation du public.
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	89%	Un rapport des forces de frappe (atteintes ou non atteintes) sera joint en annexe. L'augmentation du délais pour le parc industriel qui a été accepté en 2012, ainsi que l'embauche de nouveaux pompiers nous a permis d'améliorer notre FDF en 2013. En 2013, certaines forces de frappe n'ont pas été atteintes, cela est dû au manque de personnel disponible lors de l'appel.	Tout mettre en œuvre pour maintenir la force de frappe dans les délais accordés pour les interventions le nécessitant. Pour débuter l'année 2014, la Ville de Port-Cartier effectuera un recrutement de pompiers afin de maintenir la force de frappe. Maintenir 2 intervenants (1 officier/1 pompier) en caserne 24h/24 7j/7 accompagnés de pompiers de garde externe avisés par téléavertisseurs vocaux, afin de s'assurer d'avoir constamment la force de frappe minimale requise. Nous comptons sur l'arrivé de nouveaux pompiers pour augmenter notre % de FDF.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
17. Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	100%	Mise en place d'un guide des opérations spécifique à notre service.	Maintenir les procédures en place et ajouter de nouvelles procédures lorsque requis. Plusieurs procédures d'opérations ont été revues ou ajoutées. La façon de distribuer et d'assurer la lecture de celles-ci à été revue et corrigée. Nous somme en constante mise à jour de nos procédures.
18. Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	100%		Maintenir à jour les procédures de déploiement.
19. Pour le secteur de Rivière-Pentecôte, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement de ressources à partir de la caserne de Baie-Trinité.	100%	Une entente est déjà en place actuellement pour l'entraide intermunicipale (lorsque requise) avec la municipalité de Baie-Trinité. Une mise à jour de celle-ci a été signée en 2011.	Réévaluer l'entente. Il manque de personnel formé et d'équipement de qualité à Baie-Trinité.
20. Mettre en place un plan de recrutement pour la caserne de Rivière-Pentecôte.	100%	En 2012, lors de la campagne de recrutement, une seule personne avait postulé pour le secteur Rivière-Pentecôte, mais n'a pas complété le processus.	Pour débuter l'année 2014, nous somme présentement en processus de recrutement pour des postes de pompiers à temps partiels dans les secteur de Port-Cartier et Rivière-Pentecôte. Aucun candidat pour le secteur Rivière-Pentecôte. L'entente avec Baie-Trinité sera à renégocier.
21. Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	100%	Une entente est actuellement en place avec la municipalité la plus à l'ouest (Baie-Trinité), L'entente avec la Ville de Sept-Iles a été conclue en 2012.	Maintenir les ententes actuelles. Une entente est à venir avec la compagnie Arcellormittal. Le projet d'entente est en processus de finalisation.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
22. Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	100%	Voir point numéro 21...	Maintenir les ententes actuelles.
23. Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	100%	Le Service incendie de la Ville de Port-Cartier est toujours un centre de formation et offre également de la formation aux industries et institutions qui sont situées sur le territoire de la Ville de Port-Cartier. Cette formation est reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec.	Maintenir la conformité de CFR avec l'ENPQ.
24. Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	100%	L'ensemble du personnel du service est formé, ou est en cours de formation, selon les normes en vigueur.	Maintenir le programme de formation du personnel selon les délais prescrits par la loi.
25. Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	100%	Au début de chaque année, un calendrier de formations mensuelles est mis à la disposition des pompiers, abordant les différents thèmes qui nécessitent de la pratique pour maintenir à jour les connaissance des pompiers . Il est toutefois difficile de garantir la participation de tous les pompiers du service, à toutes les pratiques. Prendre note que le personnel pompier de garde en caserne profite également de ce temps pour ce maintenir à jour avec les différents équipements du service et sur les méthodes de travail.	Maintenir les pratiques mensuelles. Depuis 2012, nous avons préparé un "carnet des compétences" qui a été remis à tous les pompiers qui y inscrivent les techniques ou manœuvres utilisées dans l'exercice de leur fonctions, tout au long de l'année. Ainsi, nous pourrons faire un suivi individuel du besoin de pratique des pompiers sur certaines tâches reliées à leur métier.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
26. Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	100%	Nomination d'un officier et de 2 pompiers au Comité de santé sécurité de la Ville en 2010. L'information est transmise aux pompiers par communiqués.	Maintenir cet objectif pour les prochaines années.
27. Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	100%	L'ensemble des activités d'entretien du réseau d'aqueduc (incluant les poteaux d'incendie) relève du Service des travaux publics. Une demande est faite annuellement afin d'avoir les résultats des essais et tests. En 2011, une firme est venu faire l'étude du réseau d'aqueduc de la Ville. La Ville est présentement à étudier les modifications qui seront apportées, afin de palier aux anomalies rencontrées.	Demander les rapports annuels d'entretien et d'essais au Service des travaux publics . Assurer un suivi du dossier qui a été transmis par la firme. Demander aux Service des travaux publics d'élaborer un programme d'entretien des poteaux d'incendie.
28. Maintenir les dispositions contractuelles liant le service de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	100%	La Ville de Port-Cartier a renouvelé son entente de services avec le centre 911 CAUREQ en 2010. Un comité de sécurité incendie a également été créé par le CAUREQ et le directeur incendie y siège régulièrement. De plus, un comité de contrôle et d'améliorations des communications a été créé par le CAUREQ et un représentant du Service incendie de Port-Cartier y siège, afin de maintenir à jour et améliorer les communications à l'échelle de la MRC.	Maintenir les ententes et les garder à jour. Conserver, sur les différents comités, des représentants d'un des 2 services incendie de la MRC.
29. Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication.	100%	Un programme d'achat est élaboré à chaque année sur les systèmes de télécommunications. Pour l'année 2013, des achats de radios mobiles et numériques ont été faits, afin de rajeunir l'équipement désuet et de maintenir le lien radio entre les 2 services d'incendie. Une répétitrice neuve a été installée. Chaque année, des mises à jour sont évaluées et si des achats s'imposent, ceux-ci sont proposés au budget.	Maintenir à jour les équipements et apporter les corrections nécessaires pour le bon fonctionnement du système de communications. Un montant est prévu en 2014, afin d'optimiser le système et régler certains problèmes que nous connaissons de façon ponctuelle. De plus, conformément au schéma, le service incendie est en processus de développer ses radiocommunications pour le secteur de Rivière-Pentecôte.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
30. Élaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma pour tous les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620.	100%	Un plan d'action avec échéancier à été remis aux officiers au début de l'année 2013 afin de compléter l'ensemble des plans d'interventions pour les bâtiments à risques élevés et très élevés d'ici 2 ans. Un officiers du Service incendie de Port-Cartier est responsables de l'élaboration des plans d'intervention des bâtiments. Les pompiers effectuent la collecte des données nécessaires et se familiarisent au même moment avec les différents bâtiments qu'ils visitent dans le cadre du programme.	Maintenir.
31. Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant une formation du personnel.	65%	Le programme du point numéro 30 prévoit la réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments le nécessitant. En ce début d'année 2014, plus de la moitié des plans interventions ont été complétés.	S'assurer de rencontrer les objectifs dans les deux années qui restent.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
32. Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	100%	Tous les véhicules et équipements incendie subissent les essais recommandés par le guide du MSP. Les pompiers de garde en caserne effectuent les entretiens hebdomadaires du matériel d'intervention et les vérifications des véhicules incendies selon les normes. Le Service des travaux publics assure l'entretien sur les véhicules selon les exigences de la loi (programme PEP). Les registres de tests et entretiens sont maintenus à jour. En 2013, certains équipements ont été acquis, notamment au niveau des télécommunications. D'autres équipements ont été achetés/ou reconditionnés (parties faciales, appareils respiratoires). Un officier du service à reçu la formation pour effectuer des bancs d'essais sur les équipements de protection respiratoire. Grâce à des modifications aux installations de ravitaillement en air nous sommes maintenant en mesures de les effectuer en caserne.	Maintenir cet objectif annuellement. En 2014, pour la caserne du secteur de Rivière-Pentecôte, 1 fois par semaine, des pompiers s'y rendront afin d'effectuer les inspections et entretiens requise. Ces vérifications seront intégrées à l'horaire hebdomadaire des pompiers. Des équipements son également prévus au budget 2014 (habits de combat, gants, casque etc.). Ces équipements viendront remplacer ceux qui ont atteint leur duré de vie, selon les normes et règlements qui l'exigent.
33. Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	100%	À chaque année, le programme triennal prévoit le remplacement des véhicules le nécessitant. En 2012, nous avons fait le remplacement d'un camion citerne-pompe qui ne répondait plus au normes ULC.	Continuer les démarches pour les prochaines années. Pour l'année 2013 et 2014, le programme de remplacement des véhicules présenté n'a pas été accepté par le Conseil municipal. Cependant les achats prévus ont été reportés en 2016 dû à des décisions d'ordre budgétaire. Un nouveau programme sera présenté l'an prochain. Pour les achats d'équipements, un inventaire des équipements désuets devant être remplacés pour 2015 sera réalisé et intégré aux préparations budgétaires de 2015. Le tout sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
34. Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	100%	À chaque année, tous les véhicules et équipements règlementés par la norme subissent des essais et tests. Ces derniers son inscrits dans un registre.	Maintenir cet objectif annuellement . le camion 393 devra faire l'objet d'un test ULC en 2014.
35. Pour les logements se trouvant dans les zones où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	100%	Le tout est inclus au programme de vérification des avertisseurs de fumée. (voir action #1 et #9)	Maintenir le programme de vérification des avertisseurs de fumée en application et à jour.
36. Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Le tout est inclus au programme d'inspections des risques plus élevés. (voir action #1-11-12-13)	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés en application et à jour.
37. Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux trois ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Le tout est inclus au programme d'inspections des risques plus élevés. (voir action #1-11-12-13)	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés en application et à jour.
38. Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments tous les ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Le tout est inclus au programme d'inspections des risques plus élevés. (voir action #1-11-12-13)	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés en application et à jour.
39. Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	100%	Pour l'atteinte de la force de frappe, aucun secteur ne nous cause problème. (Des modifications ont été approuvées en 2012 sur le temps de réponse pour le parc industriel)	Maintenir une analyse de la règlementation annuellement et apporter les correctifs lorsque requis.
40. Suite à l'entente à intervenir avec la Ville de Sept-Îles, desservir le secteur de Gallix au niveau de l'intervention.	100%	Tel que stipulé dans les actions #21-22-23. Une entente officielle est actuellement en place, afin d'intervenir dans le secteur de Gallix. L'entente officielle est acceptée par les conseils de Ville.	Maintenir l'entente en application et à jour.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
41. Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	100%	Sous la direction du préventionniste, des pompiers ont été spécialement affectés pour effectuer les visites résidentielles de prévention, nous permettant ainsi d'atteindre nos objectifs en termes de visites incluant le secteur de Rivière-Pentecôte.	S'assurer de rencontrer les objectifs à atteindre.
42. Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	100%	Le directeur du service et un membre du conseil municipal font partie du Comité de sécurité incendie et y siègent lorsque requis, afin de s'assurer du suivi. Dans le cas ou le directeur ne peut être présent, un officier cadre du service incendie y assiste à titre de remplaçant.	Maintenir
43. Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42)	Maintenir
44. Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42-43)	Maintenir
45. Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	100%	Le rapport actuel fait état de la réalisation des objectifs.	Maintenir ce rapport annuellement.
46. Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42-43-44)	Maintenir

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
47. Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	100%	Compris dans les fonctions des membres du Comité de sécurité incendie (voir action #42-43-44-46)	Maintenir

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	116	116	100
An 2	421	484	115
An 3	811	1140	141
An 4	616	789	128
An 5	616		0
Total:	2580	2529	98

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	97	54	56
An 3	79	92	116
An 4	60	67	112
An 5	79		0
Total:	315	213	68

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	44	45	102
An 5	44		0
Total:	88	45	51

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embauchés avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	31	2	29	29	100
An 2	32	0	32	32	100
An 3	39	0	39	39	100
An 4	31	0	31	31	100
An 5					n/a

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	0	6	6	100
An 2	6	0	6	6	100
An 3	6	0	6	6	100
An 4	5	0	5	5	100
An 5					n/a

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	8	8	100
An 2	8	8	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5			n/a

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	6	100
An 2	6	6	100
An 3	6	5	83
An 4	6	6	100
An 5			n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	8	8	100
An 2	8	8	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5			n/a

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	1	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100
An 2	3	3	100
An 3	3	3	100
An 4	3	3	100
An 5			n/a

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100	0	0	n/a
An 2	5	5	100	0	0	n/a
An 3	10	10	100	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a			n/a
An 5			n/a			n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a	38	38	100
An 2	0	0	n/a	38	38	100
An 3	0	0	n/a	34	34	100
An 4			n/a	34	34	100
An 5			n/a			n/a

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	6	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a
Total:	6	6	100

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5			n/a
Total:	0	0	n/a

Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiment	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	138	50	47	41	87
An 2	126	56	51	43	84
An 3	116	36	36	33	92
An 4	107	32	28	25	89
An 5					n/a

Tableau A.16

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 1					n/a
An 2					n/a
An 3					n/a
An 4					n/a
An 5					n/a

A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée

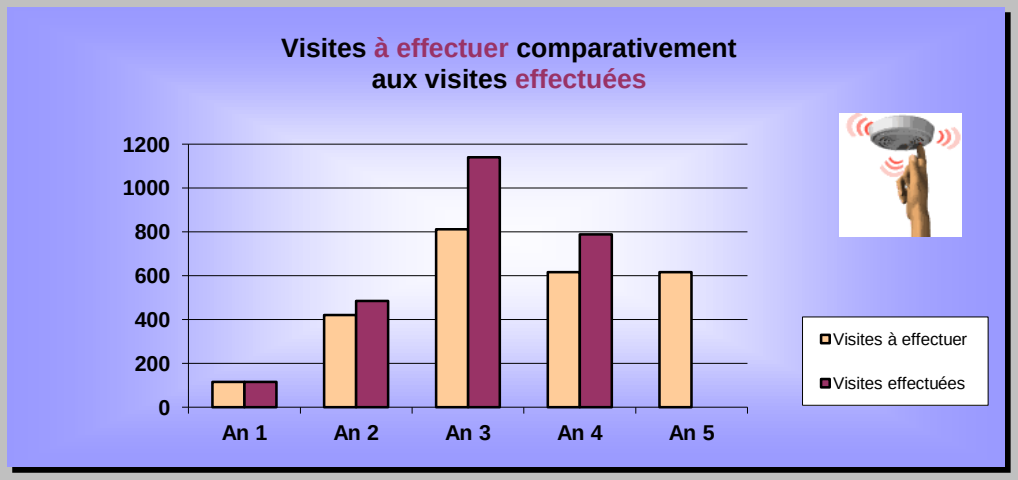

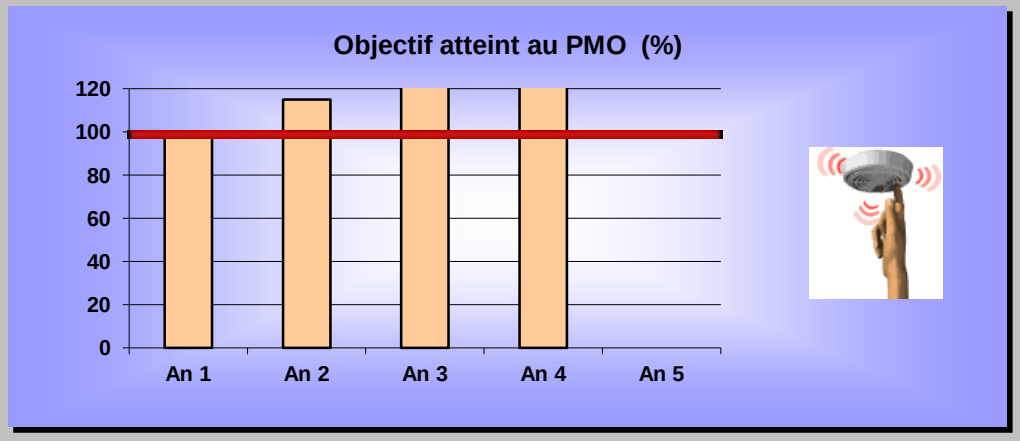

A.2 Programme d'inspections périodiques des risques plus élevés

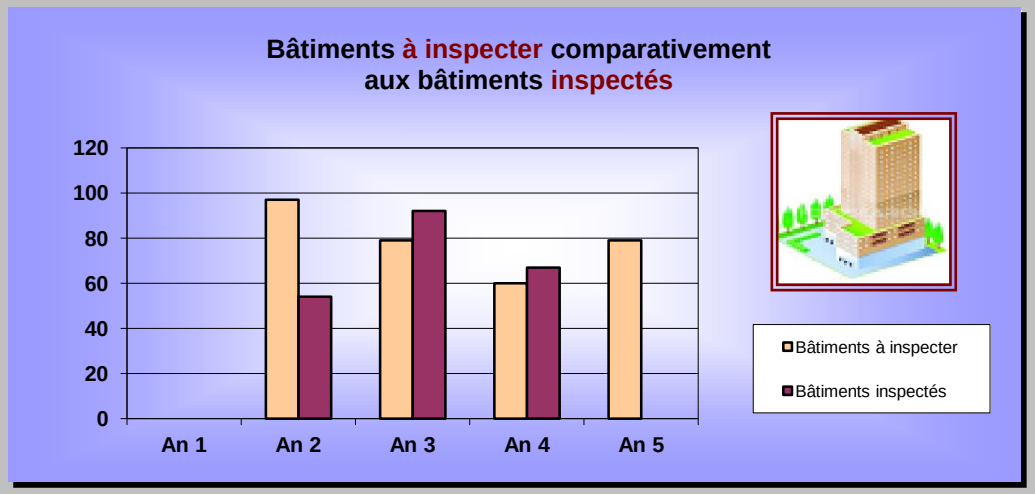

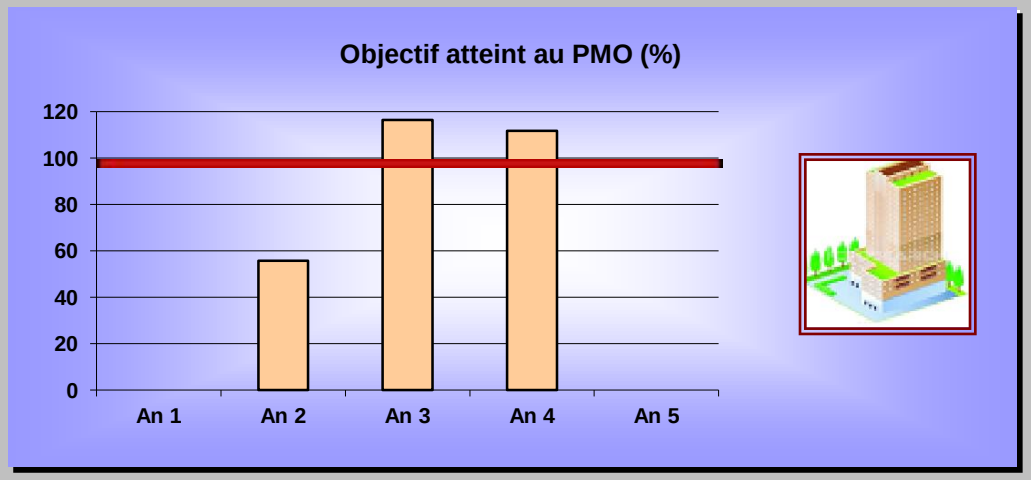

A.3 Plans d'intervention

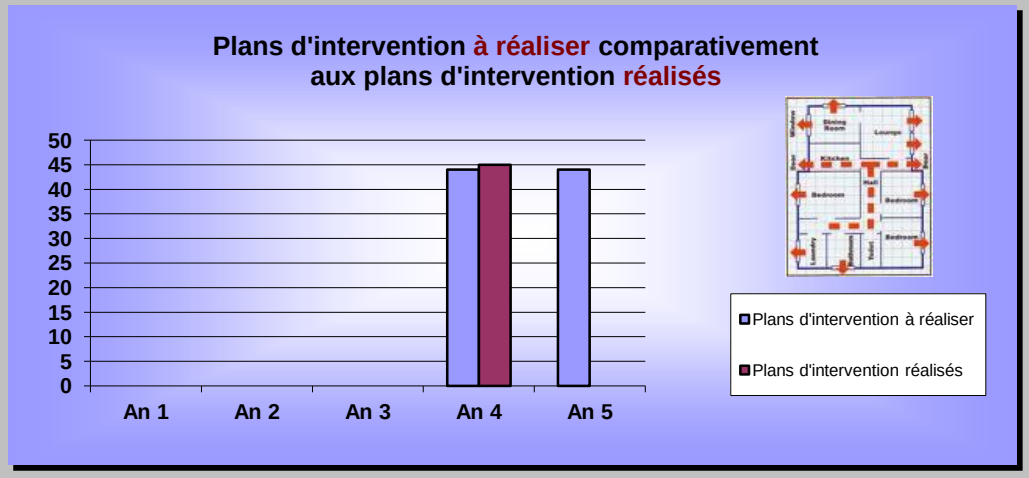

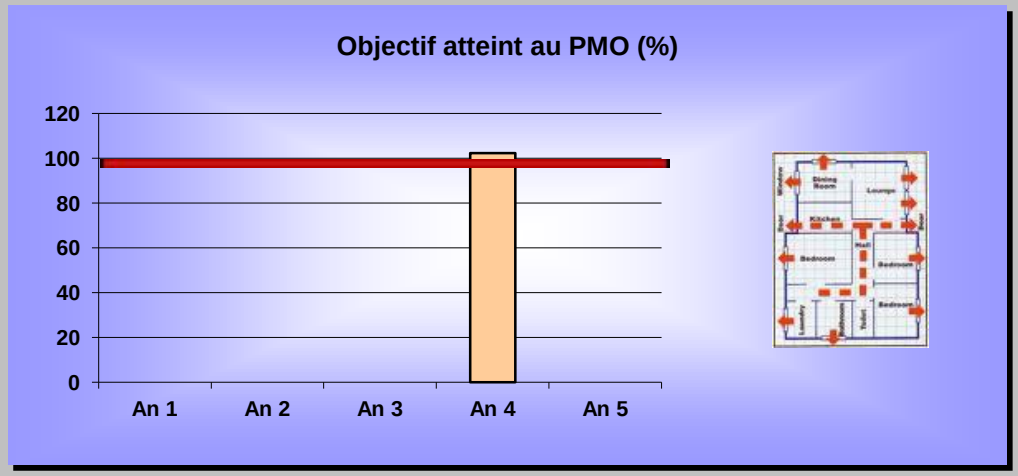

A.4 Formation des pompiers

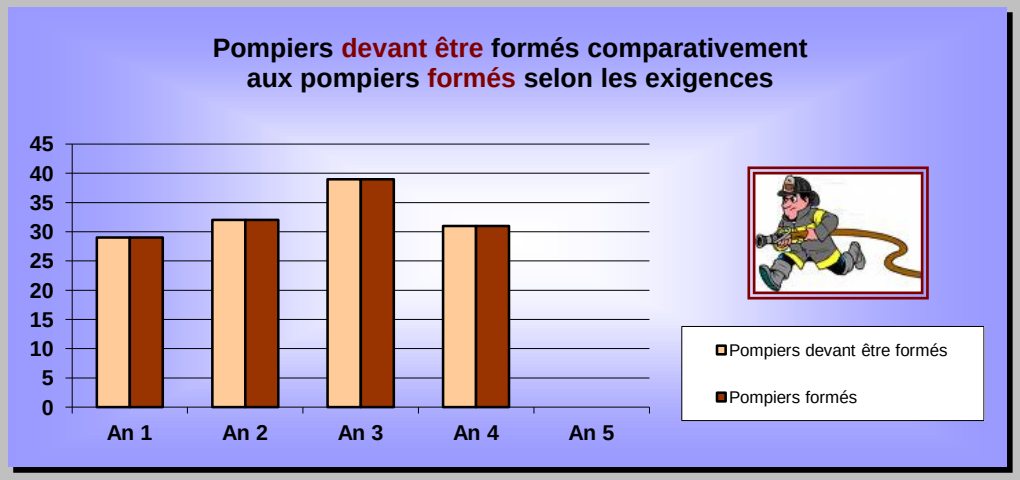

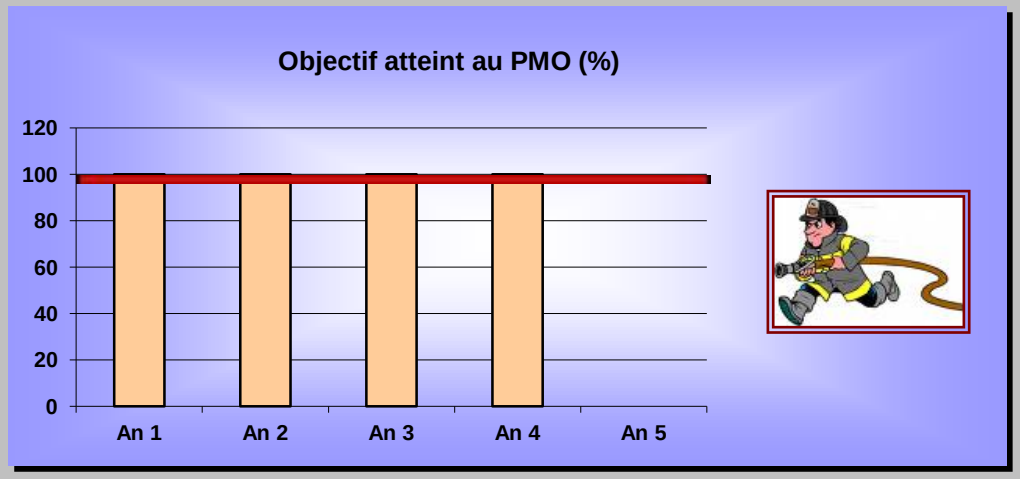

A.5 Formation des officiers

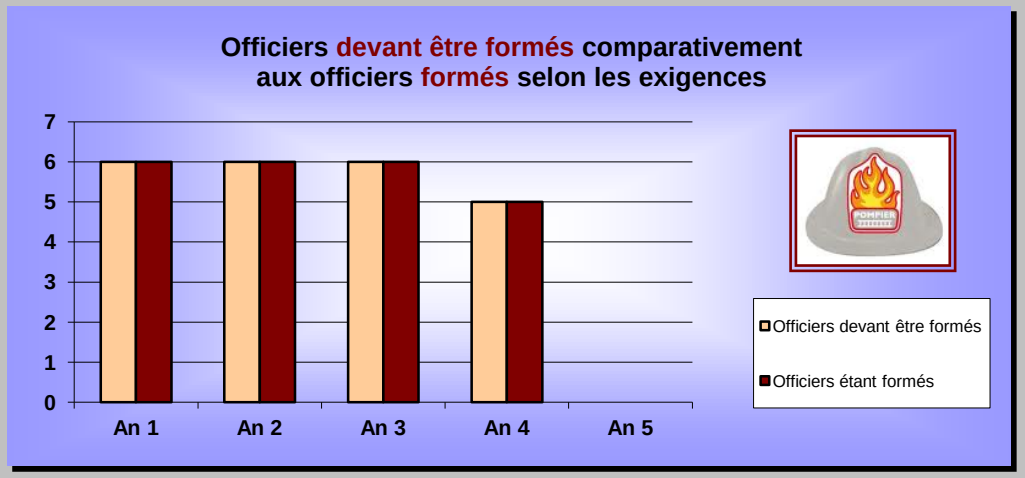

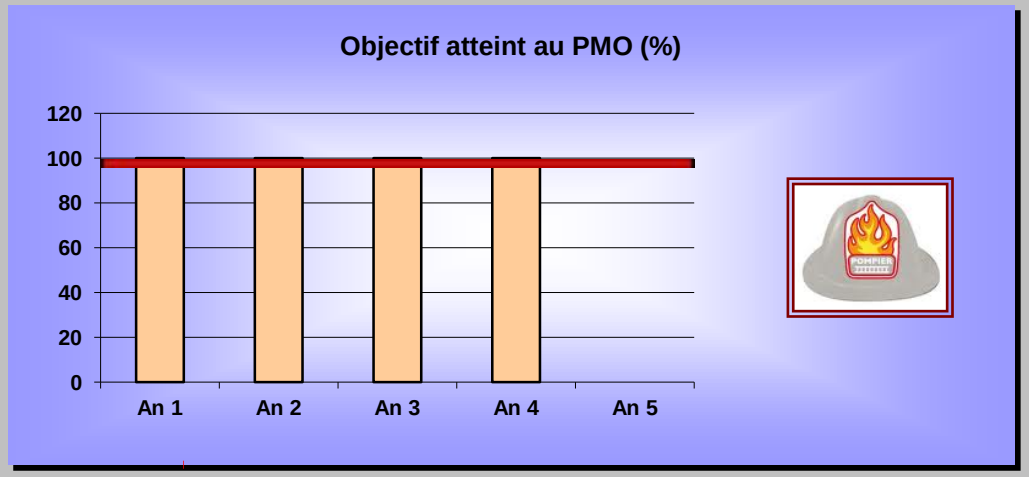

A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules

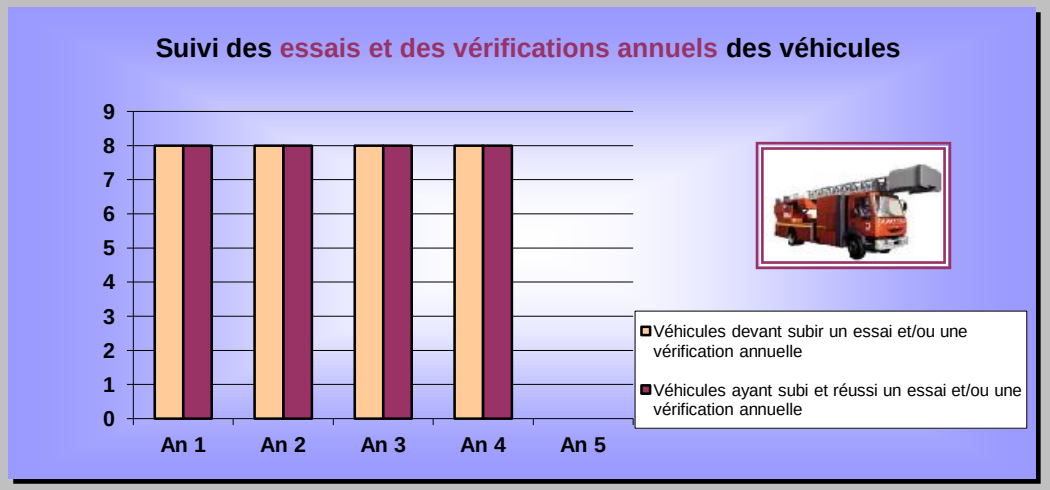

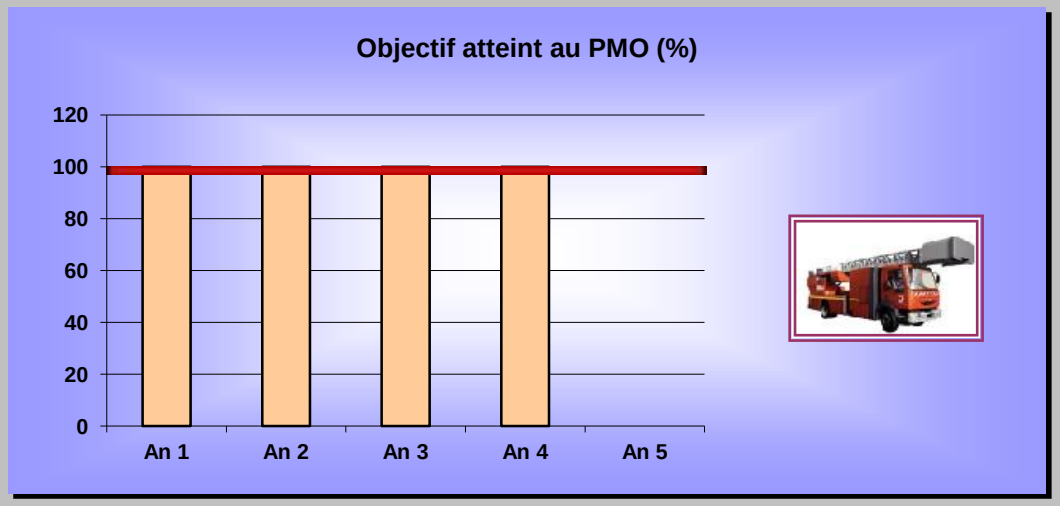

A.7 Attestation de performance des véhicules

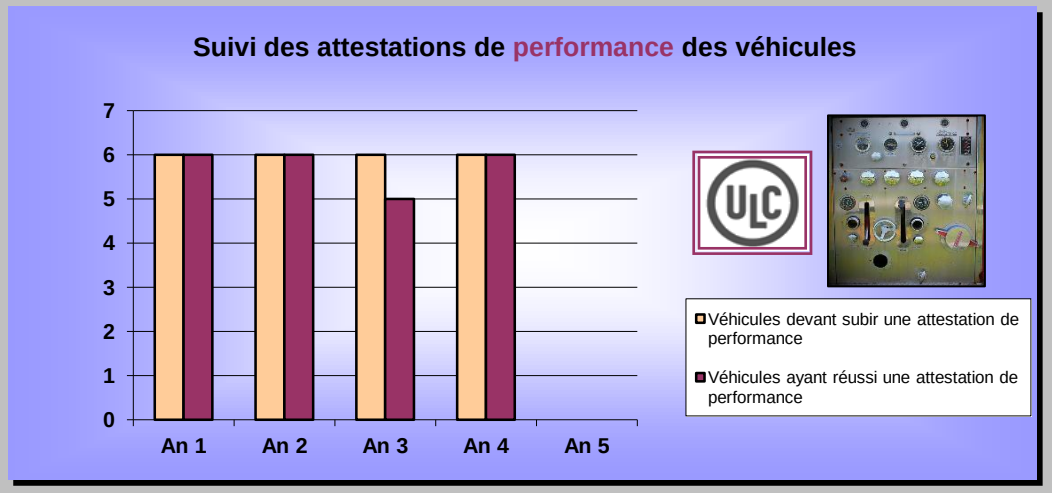

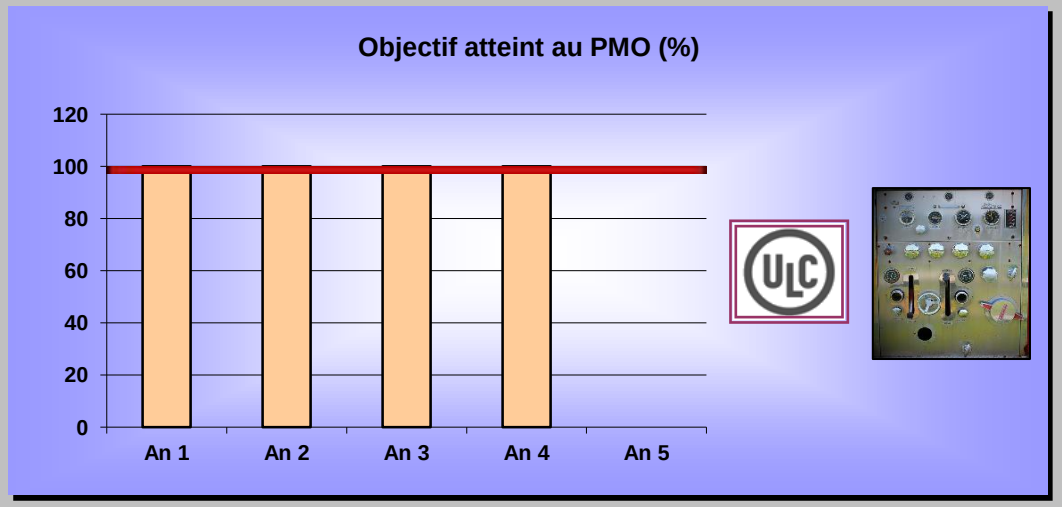

A.8 Attestation de conformité des véhicules

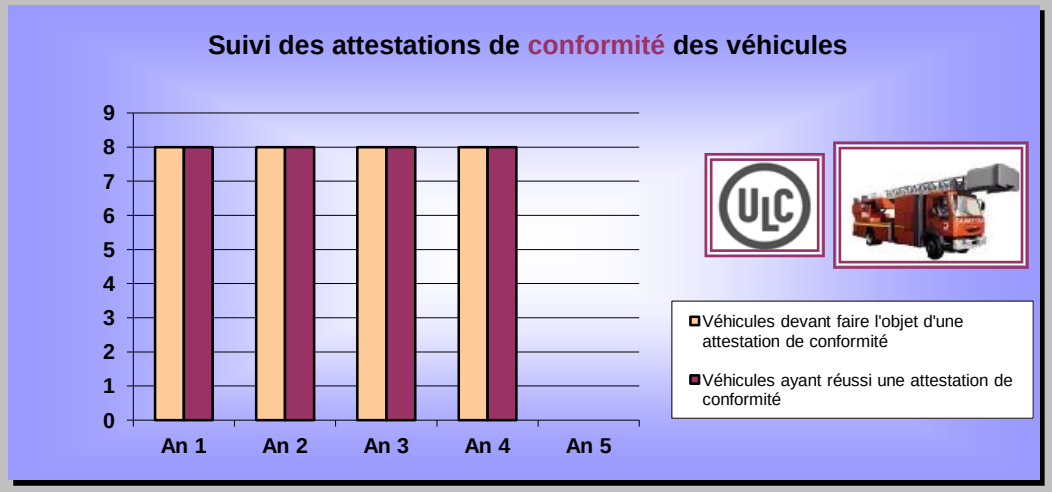

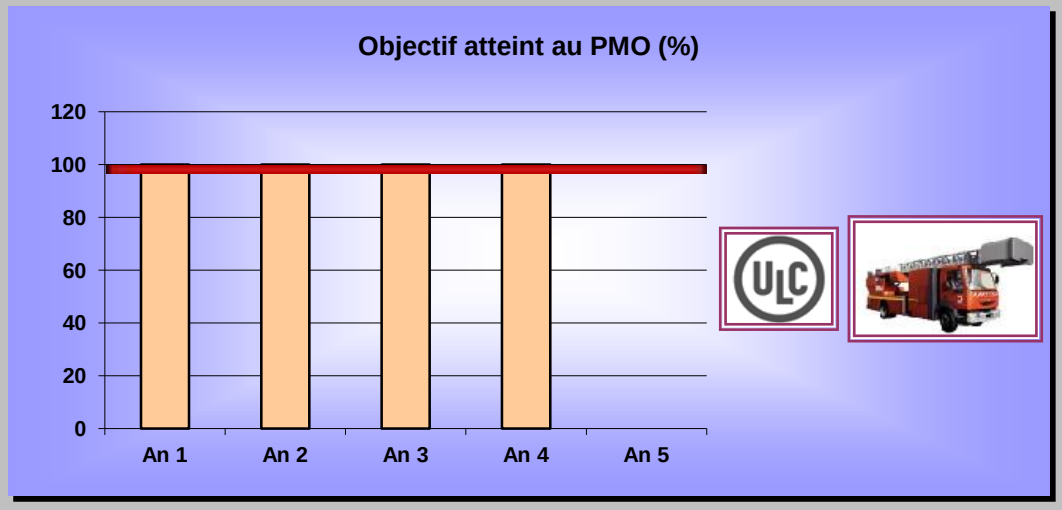

A.9 Modifications sur les véhicules d'intervention

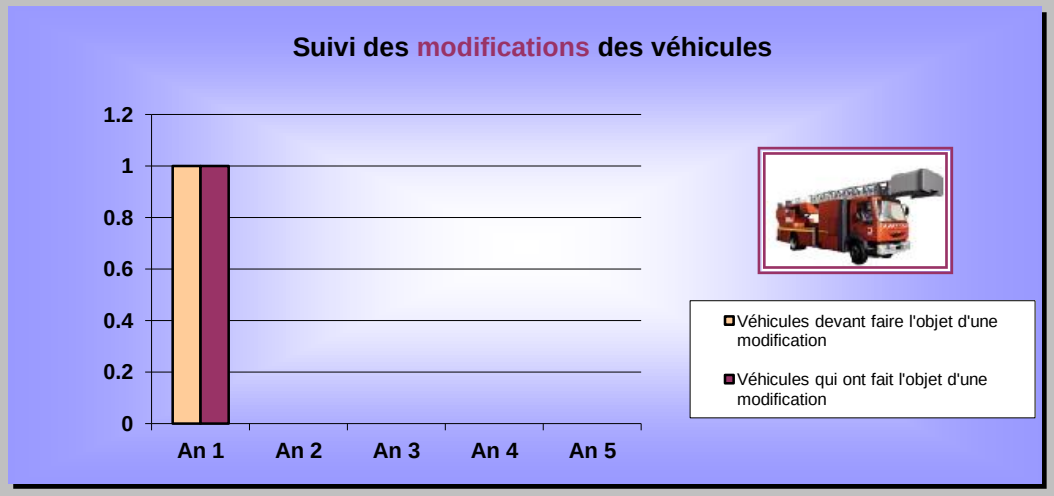

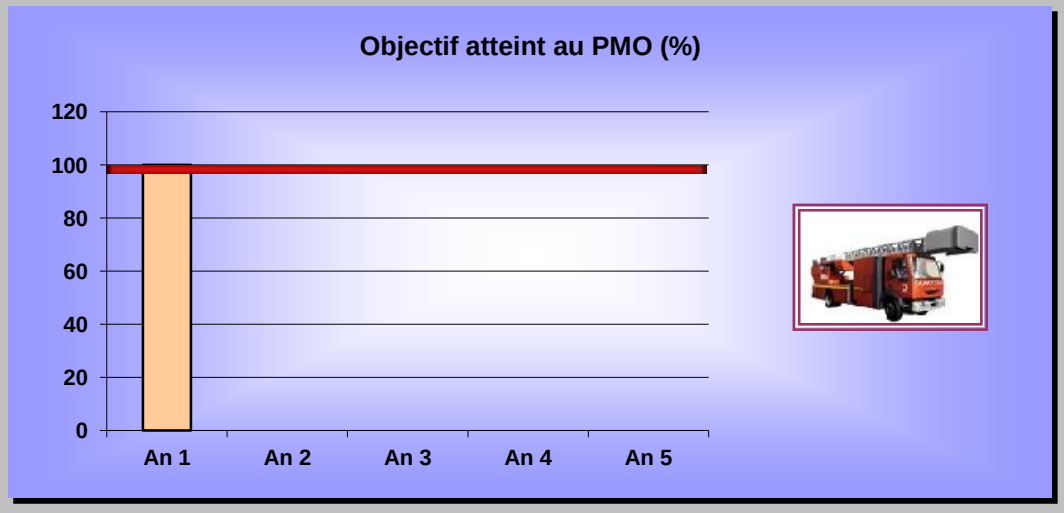

A.10 Essai annuel des pompes portatives

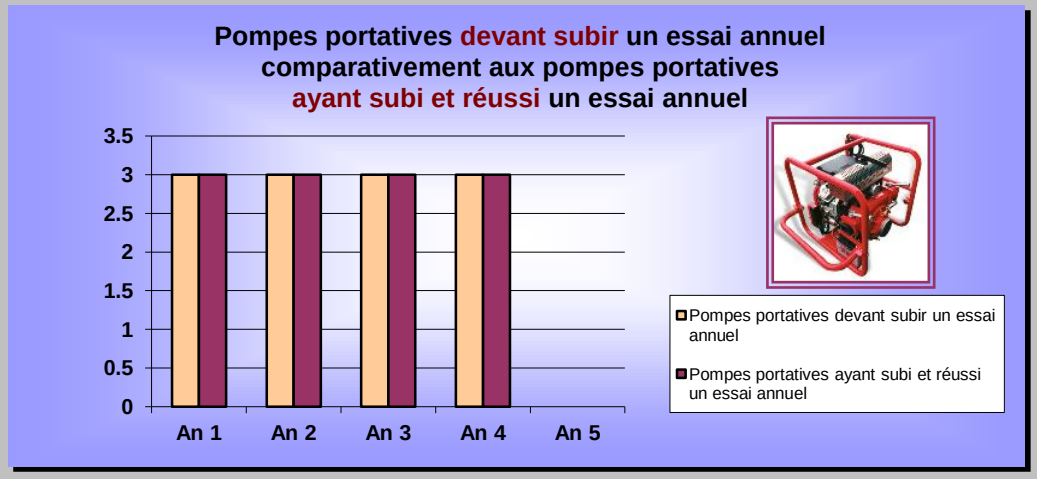

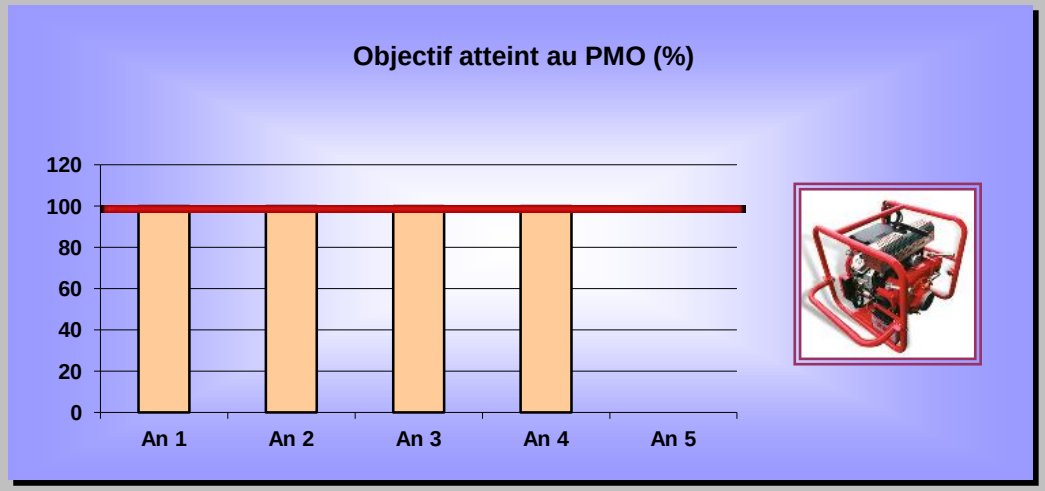

A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention

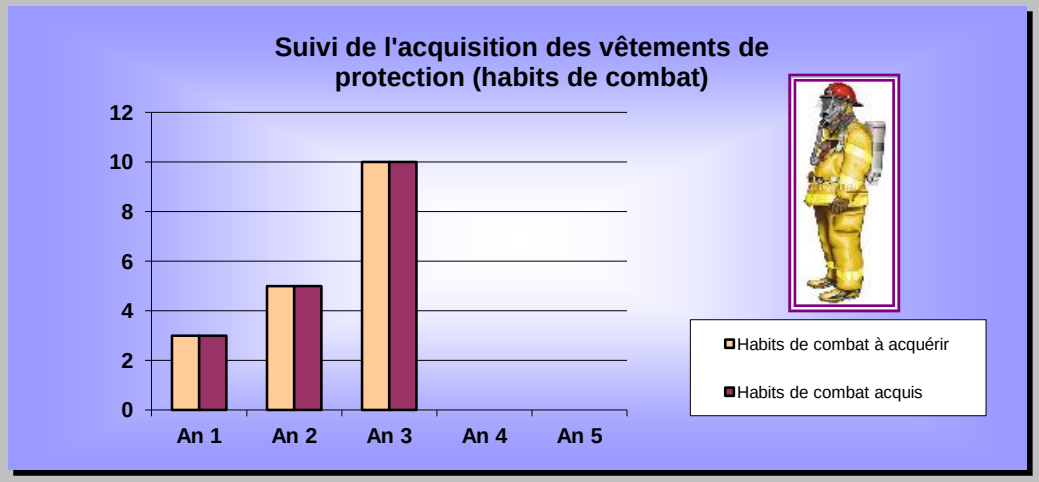

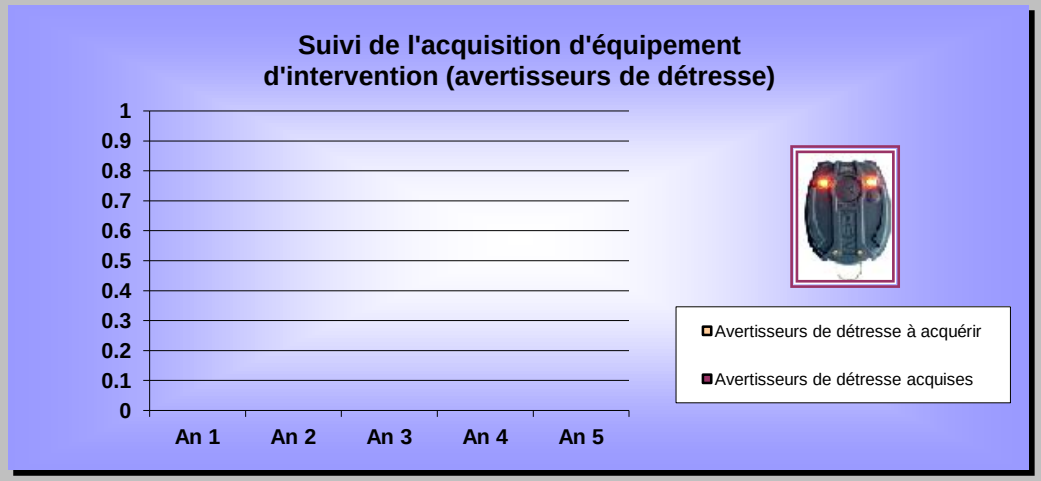

A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention (suite)

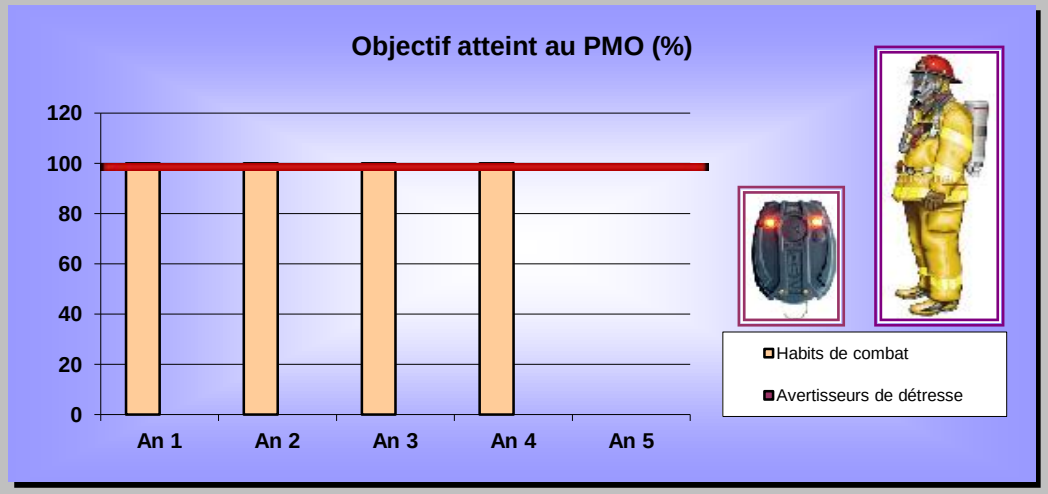

A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

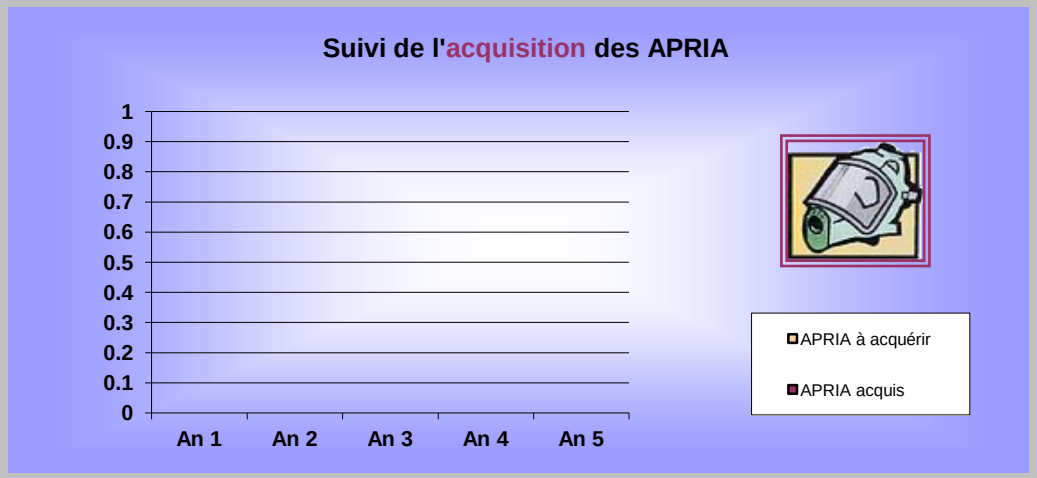

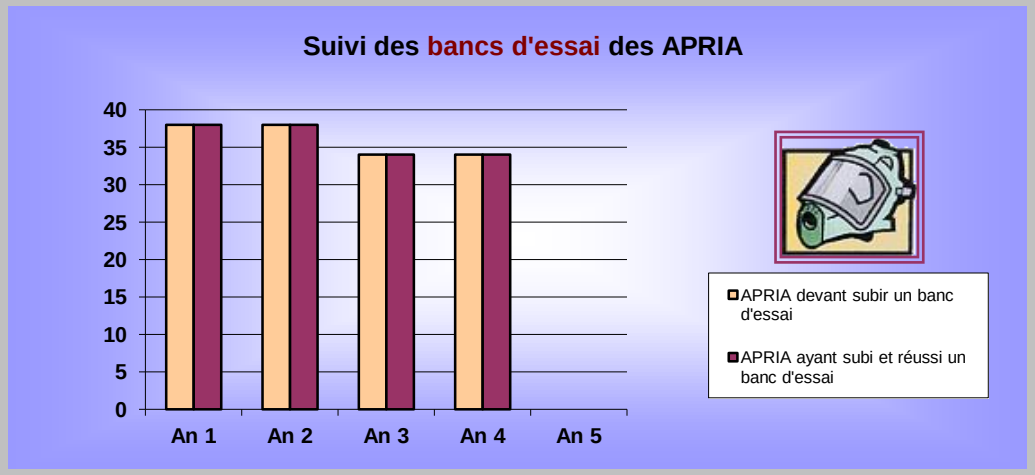

A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) (suite)

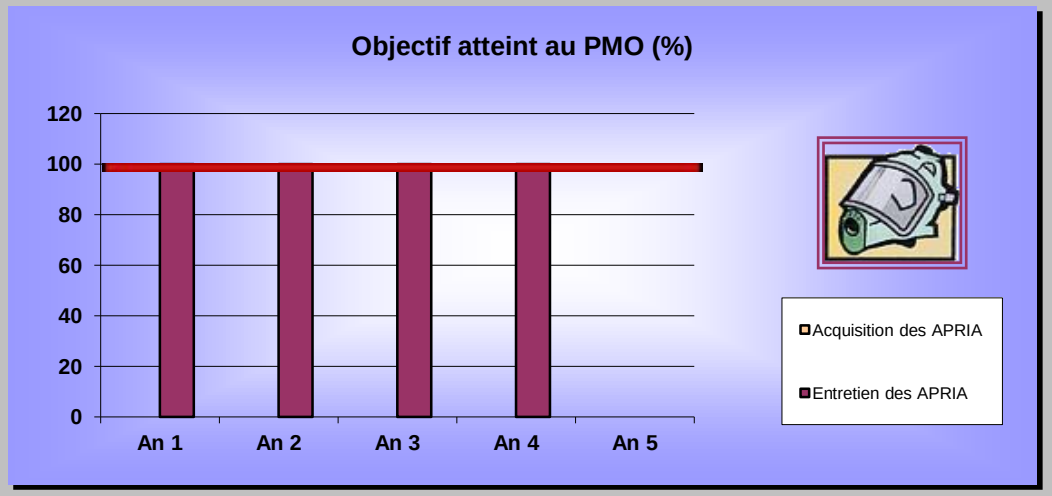

A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

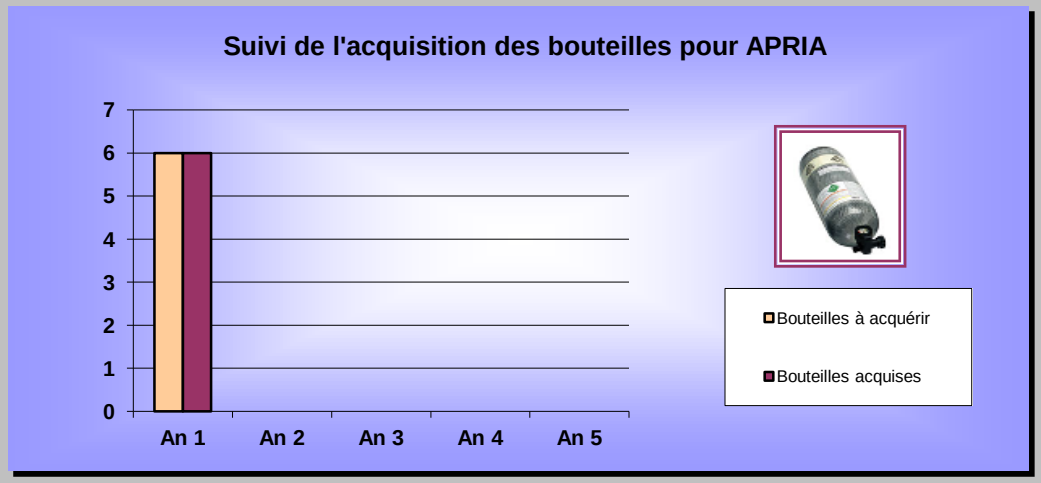

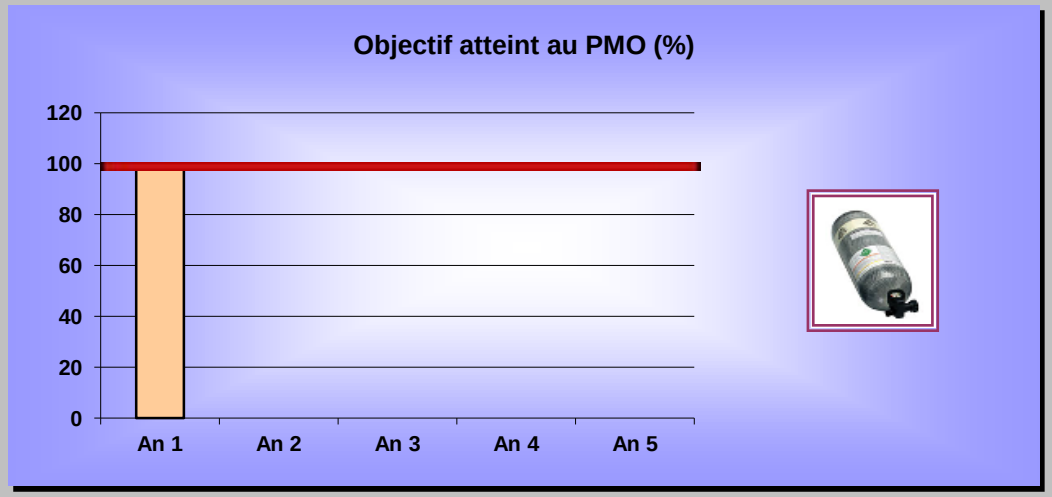

A.14 Aménagement de points d'eau

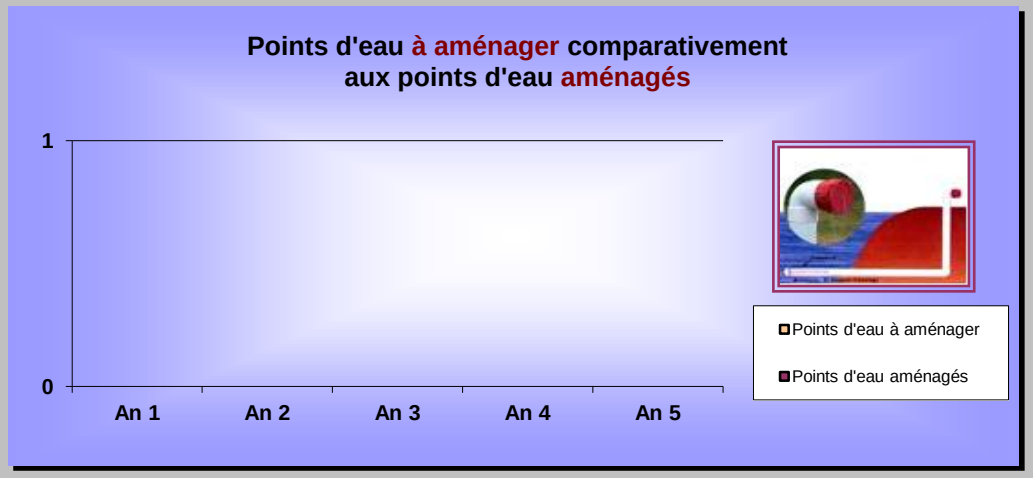

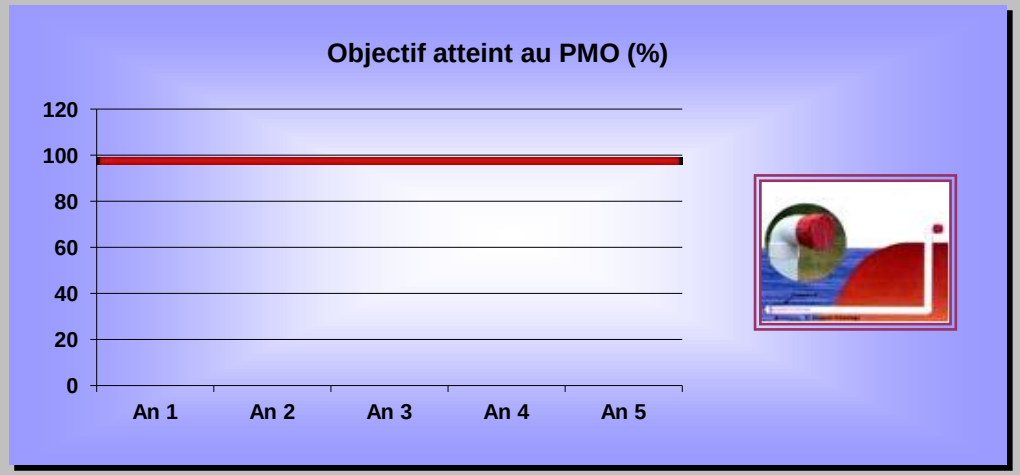

A.15 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie

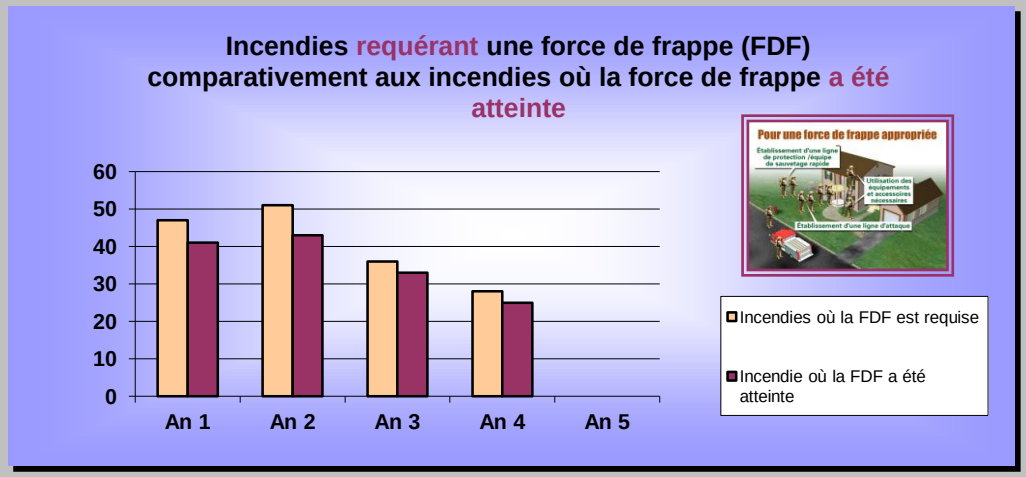

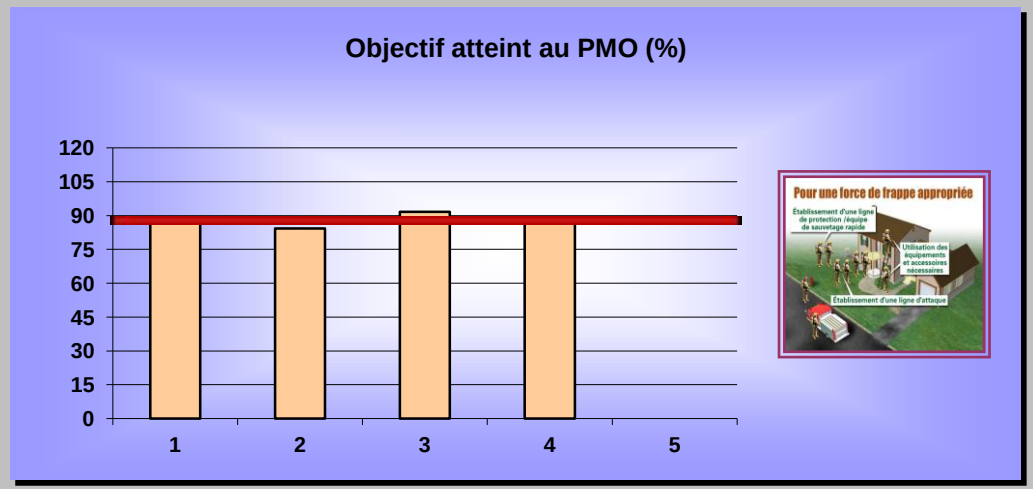

A.16 Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération

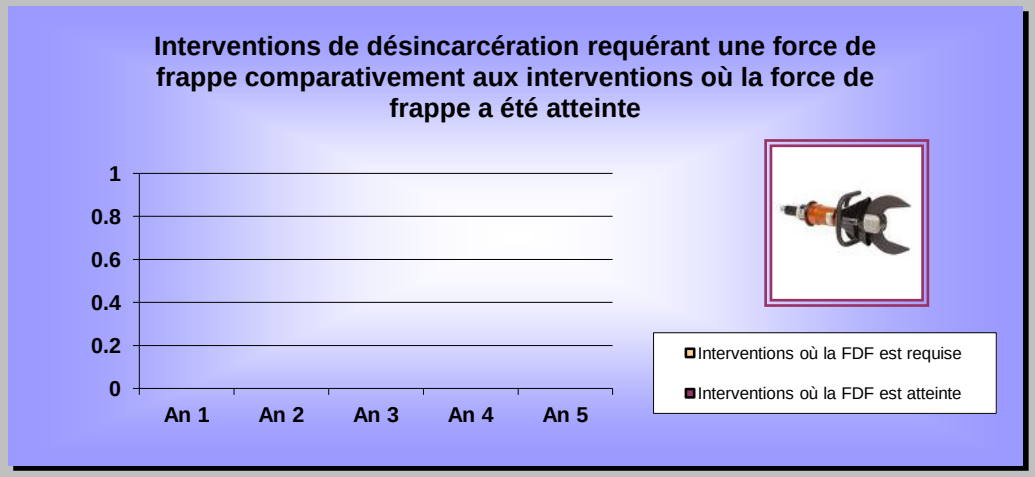

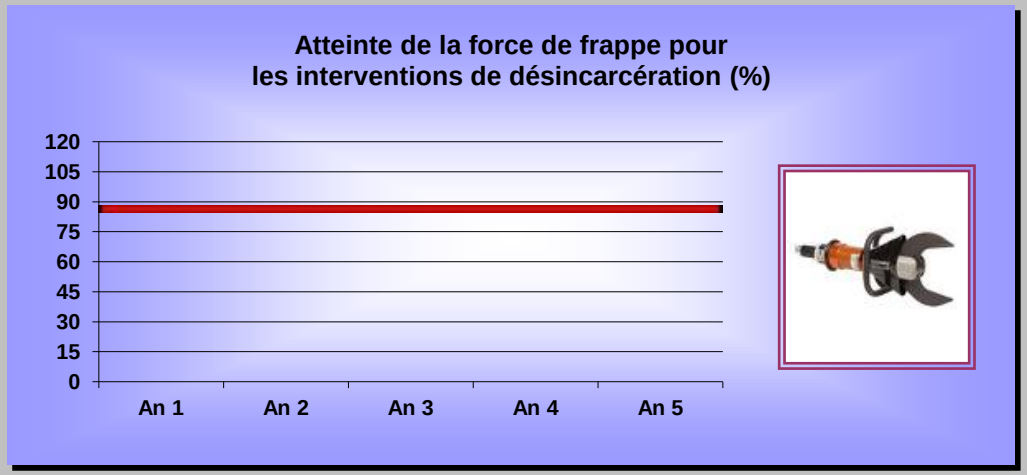

PARTIE 5

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TNO LAC-WALKER

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	**Réalisation (%)**	**Commentaires**	
		Justifications	**Prévisions**
1. Conclure une entente de service afin que les cinq programmes de prévention soient appliqués par les ressources du service incendie de Sept-Îles dans le secteur du lac Daigle. (Voir le plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles)	100%		
2. Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, s'assurer que le secteur du lac Daigle soit desservi par le service incendie de Sept-Îles, en conformité avec les protocoles opérationnels de l'annexe A.	100%	Entente initiale qui venait à échéance en décembre 2013, a été reconduite pour 2014	
3. Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risques élevés et très élevés dans le secteur du lac Daigle, tel que défini au schéma.	0%	Va être fait en même temps que les visites de tout les bâtiments. (seulement 1 batiment, soit centre communautaire)	
4. Pour les bâtiments se trouvant au lac Daigle, visiter tous les bâtiments tel que définis au plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles.	0%	Présentement en pourparlé pour conclure une entente spécifique afin d'inclure les visites dans le calendrier régulier de la ville de Sept-Îles. L'argent a été provisionné au budget du TNO Lac-Walker.	Avant la fin de l'été 2014
5. Pour le secteur du lac Daigle, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions d'autoprotection.	50%	Attend la revision de Port-Cartier afin de compléter l'harmonisation régionale	Septembre 2014